

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 19 juin 2006 à 19 h  
Salle Fraser et Blondeau  
Hôtel Lévesque  
171, rue Fraser  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 JUIN 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMITÉ DE VIGILANCE ÉOLIENNE DE SAINT-ÉPIPHANE.....	4
Mme Anne Bernier	
M. Normand Couillard	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE .....	13
M. François Michaud	
M. ALAIN BÉRUBÉ ET Mme LOUISE VAILLANCOURT .....	19
M. LOUIS DRAINVILLE ET RAYMOND ALLARD .....	26
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX .....	27
M. Philippe Dionne	
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP .....	28
Mme Marie-Josée Huot	
M. Daniel Bérubé	
REPRISE DE LA SÉANCE	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX .....	44
M. Philippe Dionne	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE.....	53
M. Jean-Pierre Gratton	
Mme Francine Labelle	
ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT.....	64
M. Georges-Guy Pelletier	
Mme Vicky Lapointe	
M. Étienne Belley	
M. BERNARD VIAU.....	71
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	79

---

**SÉANCE DU 19 JUIN 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corporation.

10

Mon nom est François Lafond, commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je préside cette Commission. Je suis accompagné de mon collègue, monsieur Pierre Béland, également commissaire.

15

Je vous rappelle qu'à la suite du mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, a confié au BAPE le 6 avril 2006, le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup a été examiné lors de la première partie de l'audience les 15, 16, 17 et 18 mai derniers. Ce projet est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

20

Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe en appui à la Commission.

25

En tout premier lieu les analystes, madame Isabel Bernier-Bourgault et monsieur Jean Roberge qui sont à l'avant à votre droite, ainsi que madame Sophie Hamel-Dufour qui est absente, supportent la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

30

Sont présentes à l'arrière de la salle, madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission et madame Danielle Hawey, conseillère en communication. Nous sommes aidés dans nos travaux par madame Chantal Dumontier, agente de secrétariat.

35

L'organisation technique des séances publiques de la Commission est sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable est monsieur Daniel Buisson et il est accompagné de monsieur Michel Filteau, technicien du son.

40

Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténotypé. Madame Florence Béliveau, que vous voyez ici à l'avant, assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et le site Internet de la Commission au cours de la semaine prochaine.

Je vous rappelle que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup. Lors

45 des séances de la première partie tenues dans cette même salle en mai dernier, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources sur ce projet. Aujourd'hui, vous avez la parole.

50 La Commission est ici pur vous entendre, pour vous écouter. Des mémoires ont été déposés auprès de la Commission et plusieurs ont choisi de les présenter devant la Commission. L'ordre d'inscription déjà établi détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire.

55 La Commission a prévu de dix (10) à quinze (15) minutes, incluant le questionnement de la Commission, pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire afin de respecter les temps requis. Ainsi, je serai très strict sur le quinze (15) minutes.

60 Toute personne non inscrite et qui souhaite exprimer verbalement son opinion sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup peut s'inscrire auprès de madame Anne-Lyne Boutin à l'arrière de la salle. Ces personnes s'ajouteront à la liste des participants déjà inscrits. Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

65 À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pouvons, au besoin, vous poser des questions si nous jugeons que certains éléments de votre présentation doivent être éclaircis. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances. Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas une faute. Un non est une réponse comme un oui est une réponse.

70 Le public avait jusqu'à jeudi dernier pour transmettre un mémoire écrit ou pour faire part à la Commission de l'intention de faire une présentation verbale devant la Commission. L'horaire de présentation pour cette deuxième partie d'audience est déjà préparé et je vous rappelle que l'ordre de présentation est déjà établi.

75 Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur les impacts potentiels du projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

80 Les mémoires présentés seront déposés sur le site Internet de la Commission vingt-quatre (24) heures après leur présentation ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine prochaine.

85 La Commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet, elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance de éléments soumis par chaque participant. Allez-y simplement et en toute confiance. Tous les mémoires déposés à la

Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir, il est pris en considération par la Commission au même titre que ceux qui auront été présentés.

90 Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que les personnes-ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la Commission.

95 La séance est bien sûr ouverte à tous, le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont les bienvenus.

100 En ce qui concerne les règlements élémentaires de la procédure, j'insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

105 Je rappelle qu'exprimer son opinion sous-entend que des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires. La Commission recherche l'argumentation. C'est à la Commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et suite à son analyse, de donner son avis dans son rapport.

La procédure du BAPE prévoit que les participants, comme le public, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance.

110 Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisées ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

115 Je vais vous donner un exemple pour mieux illustrer mon propos. Si un participant mentionne dans son mémoire que, selon les règlements d'incendie, cette salle a une capacité maximum de trois cents (300) personnes, alors que vous savez très bien que le règlement d'incendie stipule noir sur blanc que cette salle a une capacité maximale de cinquante (50) personnes, vous pouvez mentionner ce fait à la Commission. Par contre, si un participant mentionne dans son mémoire que, selon les règlements d'incendie, cette salle a une capacité maximale de trois cents (300) personnes mais que vous croyez que cette salle pourrait contenir sans danger cinq cents (500) personnes, eh bien c'est alors une opinion que vous avez et ce n'est pas un fait.

125 Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle, auprès de madame Danielle Hawey.

Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons déposé sur les chaises des formulaires qui vous permettent de nous faire part de

130 votre degré de satisfaction vis-à-vis de nos services. Nous apprécierions que vous les remplissiez et les déposiez dans la boîte blanche à l'arrière de la salle.

135 J'ajoute également que la Commission a préparé une série de questions qu'elle adressera au promoteur après la présentation des mémoires prévus à l'horaire de ce soir et après que le promoteur, ou tout autre participant, aura exercé son droit de rectification. Monsieur Steeve Boulianne, en tant que porte-parole du promoteur, sera donc le seul appelé à répondre à ces questions. Si des questions restent en suspens ce soir, les réponses pourront être amenées par monsieur Boulianne demain selon le même déroulement, soit après la présentation des mémoires et l'exercice du droit de rectification.

140

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
COMITÉ DE VIGILANCE ÉOLIENNE DE SAINT-ÉPIPHANE**

145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter la présentation des mémoires.

150 J'inviterais à l'avant madame Anne Bernier et monsieur Normand Couillard. Bonsoir madame Bernier, bonsoir monsieur Couillard.

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

155 Donc on va faire la présentation à deux (2), on s'est partagé ça rapidement. J'ai saisi que c'est quinze (15) minutes chrono?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 Chrono!

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

165 D'accord. Peut-être juste souligner en débutant que c'est sûr que le mémoire a été rédigé sur la base des informations qu'on avait, le délai était le 15 juin. Le promoteur a déposé un autre projet la semaine dernière, et puis les informations, on les avait pas vraiment. Ça fait que, en tout cas, je pense qu'il faut tenir compte de ça aussi; nous, on en tient compte, en tout cas.

170 Donc le contexte. Donc Normand Couillard et moi, Anne Bernier, on représente un comité de citoyens, un Comité de vigilance éolienne de Saint-Épiphanie qui s'est mis sur pied, dans le fond, suite à une rencontre d'information qui a eu lieu le 11 avril. Donc dans les jours

qui ont suivi cette rencontre-là, une mobilisation spontanée a eu lieu, et puis on a, nous autres, parcouru le canton, c'est le cas de le dire, et recueilli une pétition de deux cent quatre-vingt-dix (290) signatures d'opposition au projet.

175

D'ailleurs, dans le fond, la démarche plus précise est expliquée dans un document qui est cité en annexe, c'est-à-dire une lettre d'opinion qui a paru dans l'Info-Dimanche, au mois de mai.

180

Donc qui on est, nous, souvent on nous a dit, vous êtes contre le développement, peut-être vous décrire un peu qui nous sommes, comme citoyens.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe de "Contre le développement")**

185

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe, "... de ruraux")**

Je cite ici monsieur Louis Drainville, un agronome qui a déposé un mémoire aux audiences du BAPE récemment, le 31 mai, les audiences du projet éolien de Saint-Léandre, Saint-Ulric et Saint-Damase, donc je cite:

190

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, "Comme une...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du troisième paragraphe, "... un échiquier")**

195

La fameuse acceptation sociale! Monsieur Boulianne, directeur du projet, a déclaré, lors des audiences du BAPE, le 17 mai: "Le projet est évolutif, il a été monté sur des bases techniques et économiques".

200

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "L'acceptation sociale", 2<sup>ième</sup> paragraphe, "Dans leur...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du 2<sup>ième</sup> paragraphe de "L'acceptation sociale", "... intéressant")**

205

On a placé un extrait de la résolution d'octobre 2004, parce le libellé est vraiment intéressant.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe de l'extrait)**

210

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe, "... d'avenir")**

Comment l'appât du gain d'une quinzaine de propriétaires terriens – en passant, il y en a quatre (4) qui habitent pas le territoire – une quinzaine de propriétaires terriens peut-il décider...

215 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "... décider de...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du deuxième paragraphe, "... consultation publique")**

220 Je cite, relativement à ça, un rapport du BAPE en mars 2004 sur le projet d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, donc en mars 2004 déjà:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "La Commission...")**

225 **FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 4, "... rentables?")**

230 Juste peut-être quelques chiffres qui peuvent intéresser parce qu'on a beaucoup parlé de l'importance de ce projet-là dans le cadre du développement économique de la MRC. Quand on fouille un peu les chiffres sur le site d'Emploi Québec, en date de mai 2006, rappelons que la MRC de Rivière-du-Loup a le plus bas taux de chômage de la région, actuellement, le taux d'emploi le plus élevé, le taux de prestataires d'assurance emploi en second lieu après Kamouraska, et le taux de prestataires d'assurance emploi le plus bas par rapport à la région du Bas-Saint-Laurent, donc les huit (8) autres MRC.

235 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe de "Pauvres de nous", "... est-ce qu'une...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du dernier paragraphe de "Pauvre de nous")**

240 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Je vais poursuivre! Un dur coup pour notre paysage culturel.

245 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe de "Un dur coup...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe de "Un dur coup...")**

250 Je vais vous lire ce qui avait été retenu par les gens de la MRC de Rivière-du-Loup, extrait de résolution, 16 janvier 2006.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe de "Un dur coup...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin de la page, "... de la MRC")**

255 Donc ils étaient au courant des conséquences négatives.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, début de la page, "Il était évident...")**



**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du premier paragraphe italique, "... est évident")**

260 Ça vient du Conseil du paysage québécois, de la Charte du paysage québécois.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, "Comment juger d'impacts...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du premier paragraphe, "... en milieu habité")**

265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couillard, il vous reste trente (30) secondes, peut-être conclure.

270

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Alors on va aller aux recommandations!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, premier crochet, "que soit décrété...")**

275

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 8)**

280 Je voudrais vous mentionner aussi qu'on vient de nous donner encore le cinquième projet modifié, et je vois que dans ce secteur-ci, il y a huit (8) éoliennes qui apparaissent pas, qui sont toutes regroupées, ce qu'on appelle des éoliennes de réserve, qu'on trouve totalement inacceptables. On est passé de trente-cinq (35), on est rendu à quarante-sept (47), à Saint-Épiphanie.

285

Alors moi, je pense que – il me reste tu deux (2) secondes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il reste plus de temps, monsieur Couillard.

290

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Il reste plus de temps?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295

Non, c'est quinze (15) minutes, donc je vous ai laissé quand même presque deux (2) minutes de plus.

300

J'aurais peut-être une (1), ou deux (2) ou trois (3) questions. Dans votre mémoire, je pense que c'est vous qui avez écrit ça, madame, vous considérez que le processus qui a eu

cours est antidémocratique donc, puisque vous avez dit que le processus n'était pas démocratique parce qu'il était pas transparent.

305 Selon vous, qu'est-ce qui aurait été acceptable dans le cheminement de ce projet?

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

310 Ce qui serait acceptable, parce qu'on peut en parler au conditionnel, ce qui serait acceptable un peu dans le sens des recommandations qui sont faites, c'est que je pense que ça prend des lieux où les gens reçoivent les informations et puissent réagir sur ces informations-là.

315 Vous allez peut-être me répondre, c'était possible lors de la première séance des audiences du BAPE, mais on s'entend qu'à ce moment-là, on est beaucoup plus en situation où on réagit à des informations qui nous sont livrées et puis qui nous descendent du ciel, et on n'a pas de pouvoir là-dessus parce qu'on est tenu sans information avant d'arriver à ça.

320 Alors qu'un processus démocratique, pour moi, dans l'idéal des cas, c'est d'abord informer les gens et après ça les consulter, les faire réagir sur le type d'information qu'on leur donne. Mais alors que c'était pas le cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325 Donc vos suggestions seraient à cet effet-là, finalement?

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

Oui, oui.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

330 Est-ce que je peux répondre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335 Oui, oui, vous pouvez compléter la réponse de madame Bernier.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

340 Ce qui aurait été démocratique vraiment, c'est que dès 2004, il y aurait pas eu d'entente, il y aurait rien eu. Tout le monde aurait été au courant à l'avance d'un projet comme celui-là. Que les autorités locales auraient pas donné leur assentiment à SkyPower ou n'importe quelle autre entreprise pour rentrer sur le territoire et là, que les gens auraient pu s'organiser et puis aller chercher de l'information.

345 Quatre (4) mois à l'avance, vous savez très bien que c'est à peu près impossible. On a des informations qui rentrent constamment, mais jamais on n'a plus le temps de s'organiser et on n'est pas financièrement très à l'aise là-dedans; on a des petits budgets et on s'arrange comme on peut.

350 Et même, vous savez très bien vous-même, dans les cinq (5) jours qu'on a passés, c'est extrêmement difficile d'avoir des réponses claires du promoteur. Alors comment voulez-vous que nous, dans les quatre (4) mois, qu'on n'est pas habilité à ça, des projets comme ça, il faut en quatre (4) mois se revirer de bord et aller chercher tout ça, et il y a des informations cachées, il y a des informations qui existent pas.

355 Non, non! C'est dès qu'il y a un projet. J'ai su, moi, que récemment, en Europe, ils fonctionnent sur le droit international, alors quand il y a des projets comme ça, tous les gens sont avertis dès le départ. Il y a pas d'autorisation de la part des élus municipaux, à l'avant, pour les promoteurs, pour les faire entrer sur le territoire, comme ça s'est passé, et être devant le fait accompli et là, on fait seulement que réagir. On n'a pas le temps!

360 Ça, c'est antidémocratique; c'est ça, ça, c'est pas démocratique. Alors nous, on est obligé de réagir, des petits groupes comme ça, alors qu'eux se sont préparés longtemps longtemps d'avance, et ils ont eu tout l'aval des représentants municipaux à l'avance.

365 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

370 Merci.

Une autre petite question. Est-ce que vous êtes en mesure de nous détailler ce que vous percevez comme impact cumulatif pour votre région.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

375 Ah bien, cumulatif, c'est tout ce qui vient un après l'autre, mais qu'on n'a pas réellement.

Je vous donne un exemple. On avait demandé par exemple les simulations visuelles; c'est impossible d'avoir. Le bruit, on nous donne, avec un appareil, un isophone qui est même pas reconnu je pense par le ministère, pour une éolienne; là, c'est plus trente-cinq (35), c'est quarante-sept (47), c'est un ensemble.

380 L'ensemble par exemple de tout ça dans le décor ou sur le plan visuel. Et on peut en ajouter d'autres.

385

Je comprends pas comment le ministère, on nous avait dit que s'il y avait des feux de nacelles, ils les laissaient brûler, comment le ministère de l'Environnement peut concevoir ça, brûler trois cent cinquante litres (350 l) d'huile en haut. C'est ça, les effets cumulatifs.

390 Ça, c'est à part les chemins, tout ce qui se rajoute à ça. C'est pas une, là, c'est immense, c'est énorme, c'est envahissant; je dirais même, c'est agressant, terriblement agressant.

395 Il aurait pu avoir lieu de couper le projet en deux (2), et je me rappelle qu'Hydro Production avait dit, à une de vos questions, bien, s'il est coupé en deux (2), nous, on va acheter ce qu'ils ont à nous offrir. Alors pourquoi toujours maintenir un projet à un nombre si élevé que ça, surtout qu'ils viennent nous dire que bon, ils ont coupé ici et ils ont coupé sur la rentabilité là.

400 Bien, si c'est pas rentable, qu'on les enlève de là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

405 Merci monsieur Couillard.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

410 Bonsoir madame Bernier, monsieur Couillard, oui, j'aurais deux (2) petites questions.

415 Vous citez, à la page 3, les considérants que l'administration municipale a inclus à la résolution qui a été adoptée j'imagine à ce moment-là, en 2004, si je comprends bien; ils voulaient enclencher un processus de changement de règlement de zonage, ce qui veut dire pour permettre, pour que le promoteur puisse procéder à son projet.

Donc le règlement de zonage permettait pas d'installer des éoliennes, à ce moment-là?

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

420 C'est ce qu'on comprend.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

425 Et quand il y a un projet de changement au règlement de zonage, est-ce qu'il y a une consultation publique? Est-ce que tous les gens qui s'opposent à un changement de zonage ne doivent-ils pas être avertis pour pouvoir exprimer s'ils sont d'accord ou non? Est-ce que ça eu lieu, à ce moment-là?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

430

On aimerait ça, ce serait démocratique. Mais on n'en a jamais entendu parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435

En fait, c'est peut-être que vous n'avez pas pris connaissance parce qu'effectivement, lorsqu'il y a un changement au règlement de zonage, il y a une assemblée publique qui est obligatoire dans la loi, donc la municipalité a sûrement donné un avis à cet effet-là. Et s'il y a une personne qui s'est présentée, c'est évident qu'il peut pas y avoir eu d'opposition.

440

Donc ce n'est pas antidémocratique, parce que la municipalité a suivi son processus; parce qu'ils sont obligés par la loi de procéder ainsi.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

445

C'est fort possible, mais personne, nous, dans Saint-Épiphanie – probablement que ça s'est passé, je peux pas vous l'affirmer, c'est vrai.

Mais s'ils ont pas vraiment fait d'effort, si ça a eu lieu, pour nous en informer, il existe un petit pamphlet qu'on donne, quand on veut informer les gens, on le fait.

450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il s'agira peut-être de vérifier auprès de la municipalité, à savoir de quelle façon ça s'est fait à l'époque, et de quelle façon ça a été publicisé. Vous allez avoir l'information.

455

Oui, monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

460

Merci, oui, je vais poursuivre mais je pense qu'on a les représentants de votre municipalité un peu plus tard ce soir, je pourrai leur poser la question également, à savoir si le processus a été suivi.

465

Mais je crois aussi avoir vu, dans la masse de documents qui a été déposée devant nous depuis le début de cette enquête et audience que, si je ne me trompe pas, le gouvernement du Québec a limité la possibilité des municipalités à changer leur règlement de zonage. Donc on va vérifier ça tout à l'heure avec des représentants de votre municipalité.

470

J'aurais une autre question à vous poser aussi. Vous avez mentionné, et dans votre mémoire et lors de la première partie des audiences, que vous avez récolté à l'époque deux cent soixante-dix-neuf (279) signatures de résidents de votre communauté qui s'opposaient au

projet. Nous avons vu aussi le résultat d'un sondage qui a été effectué récemment dans Saint-Épiphane et qui indique un résultat qui est assez contradictoire à votre propre sondage, si on peut l'appeler ainsi.

475

Et ça m'intrigue beaucoup, et je vais aussi poser la question plus tard aux représentants de votre municipalité, mais j'aimerais, de votre côté, si vous pouviez déposer un document avec ces signatures ou avec ces personnes, ou des listes pour qu'on puisse confronter les deux (2) séries de données.

480

Parce qu'à moins que tous ces gens qui étaient opposés à l'époque où vous les avez consultés soient maintenant d'accord, ça semble impossible de concilier les deux (2) séries de résultats.

485

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

Mais je vous soulignerais, monsieur le Commissaire, que les deux (2) organisations n'avaient pas les mêmes moyens pour procéder. Nous, on n'avait pas de tirage de cent dollars (100 \$), ça c'est sûr!

490

Ça fait qu'en tout cas, je pense que c'est comme comparer des pommes avec des oranges.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

495

Mais nonobstant ces faits, ce que je voudrais avoir de votre part, c'est un document quelconque, une liste de noms de personnes, à quelle époque vous avez effectué ce sondage maison, et je comprends bien que vous n'avez pas les moyens, vous avez fait ça bénévolement, et c'est tout à votre honneur, mais j'aimerais avoir un document ou quelque chose qui me donne des éléments, des faits.

500

**PAR Mme ANNE BERNIER:**

D'accord.

505

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernier, merci monsieur Couillard.

515 S'il vous plaît! Je vais encore répéter une autre fois, comme je l'ai répété en première  
partie, aucune manifestation n'est tolérée dans cette salle; donc que vous soyez pour ou contre,  
je ne veux aucun bruit, aucun applaudissement.

Merci beaucoup.

520

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525

Nous allons continuer avec madame Claire Bérubé et monsieur François Michaud, de la  
municipalité de Saint-Arsène. Bonsoir monsieur Michaud.

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

530

Bonsoir. Je vais être seul.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535

Vous allez être seul ce soir?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

540

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute, monsieur Michaud.

545

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Le mémoire a été transmis à la Commission le 15 à onze heures (11 h) le matin. On dit:

**LECTURE DU MÉMOIRE**

550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Michaud. Oui, j'aurais quelques questions.

555

Dans votre mémoire, vous indiquez que:

"Le conseil de la municipalité de Saint-Arsène demande que la firme SkyPower respecte le RCI avec ses modifications."

560 Est-ce qu'on doit comprendre que le RCI sera modifié?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Bon, le RCI, ce qu'on nous a dit, c'est qu'il y a eu deux (2) RCI de déposés.

565

Lorsqu'on a rencontré les promoteurs le 12 juin, ils nous ont mentionné que le projet était acceptable à quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %), ils respectaient quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) du RCI, et qu'il y avait peut-être les dernières modifications à faire au niveau du RCI, et qu'ils croyaient que la MRC accepterait le dernier projet, donc ferait des modifications pour que le projet soit réalisable à cent pour cent (100 %).

570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous savez en quoi consistent ces modifications?

575

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Les modifications, je peux pas répondre directement, mais ça touche plutôt des distances qui seraient encore pas tout à fait respectées selon les normes que la MRC avait mis dans son règlement.

580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous mentionnez également que la firme SkyPower vous a déposé, à la municipalité, une lettre garantissant que l'évaluation du réseau routier serait faite par une firme privée.

585

Est-ce que vous pouvez déposer cette lettre à la Commission?

590

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Je pourrai la déposer demain, si vous voulez, je pourrai vous la transmettre par fax, parce que je l'ai pas en main ici.

595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, je comprends que vous l'avez pas ce soir. Si vous revenez demain, sinon déposez-la par courriel auprès de madame Boutin, s'il vous plaît; madame Boutin est en arrière, elle pourra vous donner ses coordonnées.



600 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

C'est bien.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a une autre chose. Quand vous mentionnez qu'une couche d'usure coûte grosso modo cinquante mille dollars le kilomètre (50 000 \$/km), vous vous basez sur quoi; est-ce qu'il y a eu une évaluation de faite?

610 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

On a contacté la firme Construction BML, de Rivière-du-Loup, de Saint-Antonin en fait, et c'est un prix qui nous a été mentionné par le responsable, monsieur Émond, qui s'occupe de l'entretien des chemins, qui est responsable du pavage, et puis qui fait les chemins municipaux.

615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Et puis vous demandez finalement à SkyPower d'en défrayer dix-sept mille (17 000 \$); pourquoi dix-sept mille (17 000 \$), pourquoi pas vingt-deux (22 000 \$), ou vingt-cinq (25 000 \$) ou douze (12 000 \$)?

Vous vous basez sur quoi pour déterminer ce montant de dix-sept mille dollars (17 000 \$) là?

625 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

C'est un montant qui a été mis de façon arbitraire. Il y a des élus municipaux qui m'ont dit qu'on aurait dû mettre le cinquante mille (50 000 \$) au complet.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça a été discuté avec la firme SkyPower, de cet aspect-là qui était demandé par la municipalité de Saint-Arsène?

635 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Pas du tout, monsieur.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et puis maintenant, vous dites que ce montant-là ou ces montants-là, ou ces engagements-là devraient être négociés par la MRC. Pourquoi la MRC?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

645 Parce qu'il semble que la MRC a négocié des engagements auprès de la firme SkyPower qui touchent les quatre (4) municipalités. Ça fait que si la MRC a négocié des ententes et qu'on n'est pas au courant, bien à ce moment-là, il faudrait que ça nous soit divulgué, ces renseignements-là.

650 Tout ce qu'on sait, c'est le Règlement de contrôle intérimaire, et semble-t-il qu'il y aurait peut-être d'autres ententes qui seraient négociées, qu'on ignore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

655 Donc la MRC ne vous a pas mis au courant de ça.

J'imagine que les maires, lorsqu'ils se présentent au conseil de la MRC, doivent sûrement être au courant?

660 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Les maires sont au courant, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 Donc en principe, votre maire devrait être au courant?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

670 En principe, notre maire devrait être au courant. Mais il faut, en tout cas, il faut que l'information soit transmise par tous.

675 Je veux pas dire que notre maire ne donne pas les informations, il les donne, les informations. Mais qu'est-ce qui a été fait de façon précise, au niveau du règlement de la MRC, on le sait, mais au niveau des à-côtés du règlement de la MRC, c'est ce que les conseils municipaux ne savent pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

680 Parfait. Moi, je vous remercie.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

685

Merci. Monsieur Michaud, je vais vous poser quelques questions sur votre sondage, et la raison pour laquelle je m'intéresse beaucoup aux sondages, c'est que lors de la première partie de l'audience, plusieurs maires et des représentants de la MRC, au moins un représentant de la MRC, nous ont dit qu'ils attendaient beaucoup et de la consultation publique que le BAPE mène mais aussi des divers sondages que les municipalités feront pour prendre le pouls de la population, et que ça influera sur leur décision. Alors il m'apparaît important d'examiner chacun de ces sondages et voir s'il permet d'aller chercher le pouls de la population.

690

Alors dans votre cas, puisque vous représentez ce soir la municipalité, la paroisse de Saint-Arsène, j'ai ici le sondage que vous avez soumis à tous les foyers dans votre municipalité, j'aurais quelques questions.

695

Vous dites que sur neuf cents (900) électeurs, vous avez reçu deux cent soixante-huit (268) bulletins, donc à peu près trente pour cent (30 %) comme participation.

700

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Oui.

705

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ça vous apparaît suffisant, ce taux de participation, pour conclure que la population est favorable à quatre-vingt-deux pour cent (82 %) ?

710

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Monsieur Béland, vous me demandez de répondre pour le conseil, à ce niveau-là. Je peux pas dire si c'est suffisant ou pas, c'est au conseil, là-dessus, à voir si c'est suffisant. C'est les élus qui décident, là. Moi, je suis pas en position pour commenter.

715

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

720

Maintenant, en ce qui concerne le sondage, je l'ai devant moi ici, il y a une seule question, on demande "Êtes-vous en faveur ou non", et dans la présentation du projet, on ne dit qu'une chose, que le projet rapportera un montant de soixante-cinq mille deux cent cinquante dollars (65 250 \$).

725 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Oui.

730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On ne dit pas rien sur l'usure des routes, on ne dit rien sur les autres éléments, qu'ils soient valables ou non, du projet. On ne dit pas par exemple que l'éolienne, ça peut causer du bruit, qu'il peut y avoir des problèmes avec la faune, avec les tensions parasitaires, avec quoi que ce soit, il y a absolument rien d'autre dans le sondage.

735

Est-ce que ça paraît normal?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

740 Moi, je suis un fonctionnaire de la municipalité, j'exécute les ordres. J'ai fait ce que les élus m'ont demandé, et j'ai écrit sur le document ce qu'ils voulaient qu'on demande.

745 La seule chose que je me suis assuré, comme président d'élection, parce qu'on est président d'élection et on doit faire ça de façon à ce qu'il y ait pas de plagiat, j'ai utilisé un papier qui ne pouvait être photocopié, et c'est pour ça qu'un bulletin est rejeté, parce qu'il y a quelqu'un qui a réussi à photocopier le document, et ça paraissait, il tombait qu'il était pas de la même couleur, et c'était exactement le même sondage.

750 C'est pour ça, j'ai fait ça selon les règles de l'art, mais j'ai préparé les questions selon ce que le conseil m'a demandé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

755 Alors je vous ai posé deux (2) questions, et vous pouvez pas vraiment répondre, parce que c'est le conseil qui aurait dû répondre.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi le conseil nous a envoyé, ce soir, quelqu'un qui peut pas répondre?

760 **PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Là-dessus, écoutez...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

765

Est-ce que vous pouvez rapporter ma question au conseil, mes deux (2) questions au conseil?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

770 Oui, je peux rapporter vos deux (2) questions au conseil.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

775 Est-ce que je pourrais obtenir une réponse du conseil?

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

Oui.

780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Le plus rapidement possible.

**PAR M. FRANÇOIS MICHAUD:**

785 D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

790 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Merci, monsieur Michaud.

---

**ALAIN BÉRUBÉ ET LOUISE VAILLANCOURT**

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Alain Bérubé et madame Louise Vaillancourt, s'il vous plaît. Bonsoir madame Vaillancourt, bonsoir monsieur Bérubé.

805 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Comme vous le constatez, j'ai préparé un mémoire qui est quand même assez court, et je sais pas si je pourrais vous faire une petite présentation avant de le lire.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a pas de problème, allez-y. On vous écoute, monsieur Bérubé.

815 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Bon, je vous remercie.

820 Ce qui arrive, c'est un mémoire aussi qui exprime mes convictions et aussi la position de quinze (15) propriétaires terriens de la municipalité de Cacouna visés par ce projet, le projet qui était en force le 10 mai, parce que le 10 mai, il y avait quarante et une (41) éoliennes de projetées pour notre municipalité, ça fait que c'est la position de quinze (15) propriétaires qui avaient signé aucun contrat avec SkyPower ou toute autre compagnie, et qui voulaient pas d'éoliennes.

825 Parce que là-dessus, sur les quinze (15), on est onze (11) producteurs agricoles et quatre (4) propriétaires terriens dont les terres sont louées par d'autres producteurs. Parce que nous, notre conviction, si on a choisi l'agriculture, on veut en faire au maximum, et puis on considère aussi que le territoire cultivable, ça diminue un peu, et puis c'est très important de le conserver.

830

Et c'est pour ça qu'on a pris position. Et j'ai une pétition, aussi, que j'ai avec moi, que je peux vous remettre aussi.

835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Que vous pourrez déposer auprès de madame Boutin à l'arrière, s'il vous plaît.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

840 Ça fait que là, j'aurais complété, on pourrait le lire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr, allez-y, monsieur Bérubé.

845

**PAR Mme LOUISE VAILLANCOURT:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

Monsieur Bérubé, j'aurais sans doute quelques questions pour vous.

855 Si on regarde en fait la localisation de ces terres, est-ce qu'elles sont à l'est de la route de l'Église, si je pars de Cacouna pour m'en venir vers la 20, est-ce qu'elles sont à l'est ou à l'ouest ou c'est sur les deux (2) côtés?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

860

Il y en a sur les deux (2) côtés. Et puis la section à l'ouest de la route de l'Église, toutes les terres agricoles de ce côté-là, il y a personne qui a signé pour avoir des éoliennes.

865 Mais malgré tout ça, même s'il y a aucun contrat de signé, il y en a encore neuf (9) de placées sur le plan définitif de la compagnie, et c'est ce qu'on comprend pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

870 Donc vous me dites ce soir qu'il y a aucun propriétaire des terres situées à l'ouest de la route de l'Église qui ont un contrat superficiaire avec SkyPower?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

875

Ils ont rien de signé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

880 Et sur le dernier plan, qui se trouve la dernière figure, en fait la figure 1 qu'on retrouve dans le dernier document qui est le PR4.1, il y a effectivement des éoliennes qui sont installées, en fait qui sont positionnées à l'ouest de la route de l'Église?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

885

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous me dites ce soir qu'il y a personne qui a signé?

890

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895

Donc c'est une question qui pourra être soumise ce soir au promoteur, un peu plus tard en soirée.

900

Est-ce que vous pourriez me faire part, monsieur Bérubé, de votre inquiétude en ce qui a trait au drainage des chemins d'accès.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

905

Bon, ce qui arrive, c'est sûr que dans la première partie des audiences, j'en avais parlé un peu lundi soir, c'est parce que ce qui arrive, ces terres-là sont assez planes et il y a des drainages qui ont été installés, et il y a comme un coteau rocheux, aussi, qui sépare ces terres-là, qui les coupe déjà, et qui fait la séparation des eaux.

910

Et à un moment donné, à supposer qu'il y aurait une série d'éoliennes qui s'installeraient, il y aurait un chemin qui serait parallèle, qui serait mettons est-ouest, et qui se trouverait à couper le drainage de surface et une partie aussi du drainage qui a été installé sur certaines fermes, parce qu'il y a des fermes qui sont très bien drainées, d'autres le sont en partie, mais il y en a, sur chacune des fermes il y a du drainage qui existe déjà.

915

Ce qui arrive, parce que si vous prenez, si on regarde mettons juste un pylône d'Hydro-Québec à un moment donné, des fois il y a eu des lignes qui ont été construites, mais quand tu as une construction, que tu as un pylône qui est ajouté, s'il y a une drainage qui existe, il faut qu'il contourne la masse de béton qu'il y a là. Ça va être la même chose avec chaque éolienne, s'il y en avait ou les endroits qu'il va y en avoir.

920

Ça, on n'aura pas le choix, ça fait partie de la vie, comme on dit. Je sais pas si ça répond à votre question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

925

Oui, ça me donne quand même une bonne idée.

930

Comment vous évaluez ça, vous, la présence d'un fossé de drainage le long des chemins d'accès; est-ce que c'est une bonne chose, est-ce que c'est une mauvaise chose?

Parce que, bon, le promoteur propose ça dans le PR8.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

935

Bien, je dirais, c'est particulier à chaque terrain.



940 Si vous me dites, mettons, d'un champ particulier, de la façon qu'il positionnerait le chemin, c'est parce qu'il va y avoir une perte de terrain aussi, et si l'eau naturellement irait pas dans ce fossé-là, il y en aura pas tant que ça d'eau. Il va y avoir juste peut-être le ruissellement et tout ça qui va se drainer là.

Mais le reste, là, ce qui est la culot des planches, à un moment donné, il faut garder le plan qui existe déjà dans les champs.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends vos propos, ce serait pas une grande amélioration?

950 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Pas vraiment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

955 Selon votre expérience, monsieur Bérubé, est-ce que la présence de plusieurs chemins d'accès dans le même secteur pourrait entraîner des problèmes de drainage, soit à petite, moyenne ou encore grande échelle?

960 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Bien, je vous dirais que mettons dans le secteur visé, si je parle des terres que je possède, je dirais que ça nuirait assez généreusement, là. Ce serait pas évident.

965 Et puis ce qui arrive aussi, le chemin d'accès, c'est sûr qu'ils en parlent, eux autres, on va pouvoir le récupérer, mais même s'il a peut-être pas une grande largeur et tout ça, si le chemin est gratté l'hiver, bien, quand on enlève la neige sur du sol et qu'il gèle, bien, il pousse rien. Ça fait que le terrain vis-à-vis les chemins, il va être perdu. Peut-être un peu autour aussi.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vos terres, monsieur Bérubé, sont situées à l'est ou à l'ouest, dans votre cas?

975 **PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

J'en ai sur les deux (2) côtés.

Et moi, cette section-là, c'est pas – des terres, on en a, j'ai une terre, moi, je suis en compagnie avec un de mes frères, on en a sur trois (3) rangs, des terres. Nous, on cultive sept

980 cents (700) acres, on en a six cents (600) en propriété et cent (100) en location, qui sont dans cette zone-là.

Et puis ce qui arrive aussi, je sais pas si je peux en parler un peu...

985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

990

La plupart des propriétaires des terres de ce secteur-là, ils ont des troupeaux quand même assez importants, et puis ils manquent un peu de terre, ils louent déjà de la terre. C'est un peu pour ça qu'on a pris position de cette façon-là.

995

Si on avait, mettons, si les terres seraient pas occupées et pas cultivées à chaque année, mais c'est pas le cas. Parce qu'elles sont déjà utilisées à cent pour cent (100 %). C'est pour ça qu'on veut pas en perdre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1000

Quelles seraient les conséquences, en bout de ligne, d'un mauvais drainage?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

1005

Bien, le mauvais drainage, pour certaines cultures comme la luzerne, ça la fait disparaître; et puis pour les rendements, il y a une baisse assez importante de rendement, dépendamment de l'étendue.

1010

Parce que quand la plante est noyée, elle meurt. C'est ça, le foin, c'est comme ça que ça fonctionne, ou les céréales aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015

Trop de soleil ou trop d'eau, c'est pas bon, dans un cas comme dans l'autre, n'est-ce pas?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

1020

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland.

1025 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, bonsoir monsieur Bérubé, madame Vaillancourt. J'aurais une question pour vous, et je suis conscient que peut-être ça pourrait causer problème, mais je suis à la recherche de données, tout ce qui est sondage ou autre, ça m'intéresse particulièrement ce soir.

1030

Vous parlez de quinze (15) signataires, est-ce que c'est possible d'avoir la liste de ces personnes?

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

1035

Je les ai, monsieur, ça me fera plaisir de vous les remettre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1040

Auprès de madame Boutin.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

1045

Sûrement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez la localisation aussi des terres de ces personnes?

1050

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Bien, pas précisément, mais je pourrais lui donner.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1055

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1060

Madame Vaillancourt, monsieur Bérubé, merci beaucoup.

---

**LOUIS DRAINVILLE**

1065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Louis Drainville, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Drainville.

1070

Et comme tous les autres participants avant vous, c'est quinze (15) minutes, donc...

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Le chronomètre est déjà parti?

1075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le chronomètre part dans...

1080

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Pour vous rassurer, je me suis "timé", j'ai pris douze (12) minutes et sa chanson prend trois (3) minutes. Alors ça devrait faire.

1085

Maintenant, peut-être faire une petite introduction quand même, donnez-moi trente (30) secondes pour introduire le sujet.

1090

Je suis impliqué dans le dossier éolien depuis 1998, indirectement, via les entreprises agricoles que je conseille dans le secteur de Saint-Ulric, Saint-Léandre, qui disposent d'éoliennes sur leurs terres, le parc Le Nordais.

1095

Je suis impliqué aussi dans le dossier éolien via mon implication à l'intérieur de la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne, que j'ai présidée depuis le début de ses opérations jusqu'à récemment.

1100

Et mon mémoire s'adresse davantage autour du phénomène éolien, du phénomène de développement éolien, et j'ai décidé de faire une petite histoire autour de ça, pour amener les gens à comprendre davantage certains éléments, certains enjeux.

1105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous écoutons, monsieur Drainville.

1110

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

1105

Le titre du mémoire, Wolastoqiyik, 1630 après Jésus-Christ.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 1)**

1110

Chapitre 2, le territoire et les ressources convoitées. Le premier chapitre, c'était l'étude des fourrures.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, chapitre 2)**

1115

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Alors mon mémoire se termine par une chanson, deux (2) minutes, s'il vous plaît.

1120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il reste à peu près une minute et demie (1 ½)!

**PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

1125

On va peut-être se limiter à deux (2) refrains, à ce moment-là.

**PAR M. RAYMOND ALLARD:**

1130

Ma chanson est une expression québécoise, voici le texte de Gaston Mandeville, "Le vieux du bas du fleuve".

**CHANSON DE GASTON MANDEVILLE "Le vieux du bas du fleuve"**

1135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Encore une fois, je répète, aucune manifestation dans la salle. Merci.

Je vous remercie, monsieur Drainville, merci monsieur.

1140

On n'a pas de questions, merci.

1145

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Philippe Dionne, s'il vous plaît.

1150 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

J'aurais besoin d'un assistant technique, parce que je vais avoir...

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement, monsieur Dionne.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1160 Est-ce que je peux passer après la pause?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165 Il est de bonne heure, je vais demander à quelqu'un d'autre de passer avant vous, et vous reviendrez un peu plus tard.

Donc je vais demander à ce moment-là à messieurs Mario Harton, François Thériault et Michel Morin. Ils sont pas là? C'était marqué "Travaux aux champs", avec un gros point d'interrogation. Donc probablement qu'ils sont dans les champs ce soir.

1170

---

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce cas-là, madame Marie-Josée Huot et monsieur Daniel Bérubé. Bonsoir madame Huot, bonsoir monsieur Bérubé.

1180 **PAR M. DANIEL BÉRUBÉ:**

Monsieur le Président, nous, on présenterait un mémoire pour le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, la MRC.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous écoutons.

**PAR M. DANIEL BÉRUBÉ:**

1190

Merci beaucoup.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Le document...")**

1195 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du point 2, "... sur ces éléments")**

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1200 Alors je poursuis! Alors si on parle de la portée du projet du parc éolien, en fait quand on lit dans l'étude d'impact un coût total de projet de trois cent cinquante millions (350 M\$), il est décortiqué; en fait, il y a quand même soixante-huit pour cent (68 %) qui vont à l'acquisition d'éoliennes, vingt-deux pour cent (22 %) qui représentent des coûts d'approvisionnement et de construction du parc, et dix pour cent (10 %) des coûts et honoraires du projet.

1205 Donc comme région, on peut aller chercher des retombées par rapport à un principal coût qui est l'approvisionnement et construction du parc, qui totalisent soixante-dix-sept millions (77 M\$) selon leur évaluation, donc c'est pas sur l'ensemble mais sur cet élément-là.

1210 Nous ne pouvons pas quantifier l'impact, la retombée, pour notre part; par contre, on le sait qu'on peut profiter de ces retombées-là.

Maintenant, ce sera comme on a dit tout à l'heure, ce sera dans l'effort que le promoteur déploiera et son ouverture à travailler avec le milieu qu'on pourra maximiser ces retombées-là, c'est la seule façon. J'y reviendrai, de toute façon.

1215

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3.1)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe du point 3.1.1)**

1220 C'est inévitable, cette partie-là. Donc, ça peut pas être à cent pour cent (100 %), mais on n'a pas nécessairement d'estimation aujourd'hui.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe de 3.1.1)**

1225 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin de la page)**

Puisque du cabotage, ça peut se faire. Pas pour tous les projets, il y a des projets que c'est pas faisable, on lui demande tout au moins d'analyser la possibilité.

1230 Offre de chambres et de logements, ça paraît curieux qu'on amène ça ici aujourd'hui, mais on a réalisé quand même un sondage en profondeur pour le projet de terminal méthanier, je croyais intéressant de le ramener ici, surtout si les deux (2) chantiers se réalisent en 2007.

1235 Donc, je veux juste vous résumer ça ici, je l'ai pas déposée, d'ailleurs, cette étude-là, mais si jamais vous avez un intérêt, il y a aucun problème. En fait, ça confirme qu'il y a pas de

problème d'hébergement, je vous dirais d'autant plus que c'est en 2007, je vous dirais, il y en a pas, parce que le projet de terminal méthanier, c'est pas là nécessairement qu'ils ont plus de main-d'œuvre. Mais si c'était 2008, ça commencerait à être essoufflant pour la région, ça c'est sûr.

1240

Donc je vous dirais qu'il y a pas nécessairement de problème, on est rassuré là-dessus. On avait déjà réalisé, quelques mois auparavant, un sondage pour le terminal.

1245

Les retombées collectives! En fait le projet de parc éolien engendrera des retombées collectives dans la région de trois cent mille dollars (300 000 \$) annuellement, selon un engagement verbal du promoteur. Je sais pas si ça a été modifié depuis quelques semaines, mais les dernières nouvelles que nous avons.

1250

Ces revenus devraient contribuer entre autres au développement de projets économiques, sociaux et communautaires des municipalités concernées. Donc oui, c'est un montant intéressant.

1255

Ces revenus supplémentaires vont contribuer à l'augmentation de la richesse de la région, tout comme ceux tirés des contrats de location avec les producteurs agricoles, mais ils sont de type individuel.

Là-dessus, dans la conclusion, vous allez voir finalement qu'est-ce qu'on aimerait de plus que trois cent milles dollars (300 000\$).

1260

Daniel va vous terminer.

**PAR M. DANIEL BÉRUBÉ:**

Pour terminer, justement, le CLD conclut que:

1265

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 8)**

1270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Huot et monsieur Bérubé. J'aurais peut-être une (1) ou deux (2) questions.

1275

C'est indiqué dans votre mémoire que lors de la réalisation de l'étude d'impact, le Centre local de développement n'a jamais été interpellé afin de contribuer à l'avancement du projet.



Si ça avait été le cas, quelles auraient été les contributions apportées par votre organisme?

1280

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Quand on parle de l'avancement du projet, c'est pas nécessairement de travailler, comment je pourrais dire, pour le projet, mais au moins faire avancer, quand on parle de formation de main-d'œuvre, quand on parle de création d'emplois, tout au moins travailler des choses.

1285

Toute la partie aménagement nous concerne pas, c'est la partie des municipalités et de la MRC, chacun son rôle.

1290

Par rapport à nous, plus on sait de bonne heure et plus on peut travailler de bonne heure avec les promoteurs, mieux on est préparé. Donc aujourd'hui, on est à un moment où c'est qu'il faut parler de formation, parler de différentes choses, et en fait on est pris en même temps dans les délais du BAPE, que les promoteurs sont très occupés et tout est à faire en même temps.

1295

Je vous dirais, si ce serait arrivé un an plus tôt, ça permet de nous familiariser avec le projet, ça nous permet d'avoir davantage d'idées et davantage de retombées pour la région, que ce soit au niveau des institutions de formation, que ce soit en fait pour maximiser ces emplois-là dans notre milieu, que le Centre local d'emploi, qui est pas ici nécessairement, ait davantage de temps à se préparer à préparer ces gens qui sont disponibles sur le marché du travail ou des choses de la sorte. Donc c'est dans ce sens-là.

1300

Parce que normalement, quand on travaille avec un promoteur, c'est par rapport à ces différents volets-là, et que ce soit même au niveau du transport, on parlait du port de Gros-Cacouna, de différentes facettes du projet qui nous concerne, dites-vous qu'en développement, plus tôt on est préparé, mieux que c'est, on a normalement plus de retombées.

1305

Mais quand on est pris, les derniers mois, pour agir, on fait comme on peut. C'est dans ce sens-là, ça aurait été plus facile.

1310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À la page 3 du mémoire, il est écrit que le promoteur a montré une certaine ouverture aux propositions du CLD.

1315

Est-ce que pour le CLD, l'acceptabilité sociale du projet est conditionnelle à ce que le promoteur réponde à ces deux (2) demandes?

1320 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Est-ce que – pardon?

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que pour le CLD, l'acceptabilité sociale du projet est conditionnelle à ce que le promoteur réponde à ces demandes?

1330 Parce que donc, il y a eu quand même une certaine ouverture à vos propositions, à la page 3 de votre mémoire donc:

1335 "Participer, par sa table des partenaires main-d'œuvre, à la définition et à la planification des besoins de main-d'œuvre et aux formations possibles; diffuser les informations aux entreprises pour maximiser les retombées régionales en termes de sous-traitance et d'achats régionaux."

1340 Donc je répète ma question: est-ce que pour le CLD, l'acceptabilité sociale du projet est conditionnelle à ce que le promoteur réponde à ces deux (2) demandes que vous avez formulées?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1345 En fait, nous, c'est sûr que l'acceptation sociale, il faut qu'elle soit là. C'est sûr qu'on le voit moins dans notre mémoire, mais il faut qu'elle soit là, il faut qu'elle soit démontrée, l'acceptation sociale. Ça fait partie du développement durable.

1350 Nous autres, on prend pour acquis que si c'est pas là, c'est le BAPE qui va le regarder, et également le Règlement de contrôle intérimaire, à la MRC, en fait il est là justement pour respecter des choses. Ça fait que pour nous, c'est comme si la base est là.

1355 Quand on parle plus de notre fonction à nous, et quand on parle de l'ouverture des représentants à travailler avec nous, c'est par rapport à ces éléments-là.

Je sais pas si je comprends bien votre question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas grave.

1360 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Non, je la comprends pas?

Tout à fait, il faut que ce soit accepté par le milieu, c'est sûr.

1365 Elle est pas marquée telle quelle dans les conditions, mais il faut que le milieu consente, que ce soit par vos sondages dont vous avez parlé tout à l'heure, que ce soit par la MRC, par les municipalités, c'est sûr, c'est évident.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1370 En fait, donc les deux (2) éléments que j'ai nommés tantôt, donc il y avait deux (2) éléments bien précis, c'était ces deux-là (2).

Et vous avez dit également, en fait vous indiquez toujours, dans votre mémoire, que:

1375 "Les représentants de l'entreprise ont démontré une certaine ouverture à collaborer avec la région."

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1380 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 Donc ça faisait partie des deux (2) questions, quand on parle d'acceptabilité sociale, pour le CLD.

Maintenant, comment doit-on interpréter l'expression "une certaine ouverture"?

1390 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

OK. Bon, c'est sûr que ça a pas été une exclamation, comment je pourrais dire, mais par contre, oui, ils ont pas dit non, ça a pas d'allure, on n'a pas besoin de travailler ensemble, pas du tout.

1395 Ce sont des gens qui ont dit, oui, on est prêt à faire les choses ensemble. Mais c'est sûr qu'on parle de disponibilité, à l'heure actuelle.

1400 Alors quand je dis qu'on a besoin de se préparer d'avance, c'est pour cette raison-là. Donc il faut avoir du temps pour se préparer; de la concertation, c'est de la planification, ça se fait pas en une rencontre.

1405 Donc la certaine ouverture, on a essayé de le qualifier le plus justement possible, mais il y en a une ouverture, bien sûr.

1410 Et permettez-moi de revenir, tout à l'heure, parce que j'essaie encore de saisir bien votre question, c'est que quand on parle de participer par secteur de main-d'œuvre et diffuser les informations, même si le projet est pas rendu au BAPE ou même si le projet, en fait, a pas eu l'assentiment de tous, comme CLD, quand je parle de planification en termes de développement, on se doit de commencer à travailler des choses.

1415 Mais on le sait que, dans notre tête, à un moment donné, il va arriver une décision finale, que le projet passe-passe pas, OK, par les règlements et tout ça. Mais on se doit de le commencer avant.

1420 Et ça, on peut pas attendre, parce que si on attend, on va attendre quand le projet, la veille du projet va être prêt à partir, et c'est impossible, en termes de planification, de formation et de planification, de sous-traitance, c'est de même dans les grands projets qu'on fonctionne, mais tout en respectant ce qui va arriver par la suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425 Est-ce que vous avez discuté avec le promoteur d'un certain comité de maximisation des retombées pour la région?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

On a parlé comment on pourrait maximiser.

1430 C'est sûr qu'il y a pas eu, à l'heure actuelle, nécessairement d'idées d'avancées, ils ont l'air assez bien équipés, qu'ils nous ont dit, pour pouvoir faciliter les retombées, puisque les ressources qui sont ici en place, ce sont des ressources locales et ils connaissent en fait tous ceux qui peuvent intervenir comme sous-traitants. Donc ils avaient l'air à avoir une bonne connaissance du territoire, ce qui est pas toujours le cas au niveau de promoteurs.

1435 Mais on leur a dit quand même qu'on était prêt à travailler des choses, mais il y a pas eu d'idées comment ça pourrait se faire, pas du tout. Il y a pas de comité, à l'heure actuelle, de mis sur pied par rapport à cet élément-là, si on compare à l'élément main-d'œuvre où il y a déjà un comité de mis sur pied.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1445 Est-ce que du côté du CLD, vous allez entreprendre des démarches avec le promoteur pour mettre sur pied un tel comité?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Oui. Comme je vous dis, c'est une première discussion de l'autre côté, sûrement.

1450 L'aspect main-d'œuvre est des plus importants pour tout de suite, à court délai, oui.  
C'est sûr qu'on va travailler si le promoteur a un intérêt, parce que ça nous prend de l'information.

1455 Donc à la base, c'est du donnant-donnant, on veut avoir le maximum de retombées, mais il faut se faire confiance et il faut, bien sûr, donner l'information.

Donc oui, ça pourrait être discuté pour former un comité formel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460 Merci madame Huot.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1465 Bonsoir madame, monsieur.

1470 Je dois dire que votre mémoire me laisse un peu perplexe, parce que dès le début, dans l'introduction, vous dites que votre mémoire porte essentiellement sur l'importance socio-économique du projet; à la fin, vous dites que vous êtes d'accord, en faveur du projet si deux (2) choses se passent, premièrement les conditions environnementales et deuxièmement, respect du règlement de contrôle intérimaire.

1475 Il y a rien de socio-économique dans ça.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1480 Ça, vous avez raison. Mais en fait, nous autres, même si on est un organisme de développement socio-économique, on n'a pas l'expertise d'analyser les impacts environnementaux, donc vous les avez pas.

1485 Par contre, on se repose fidèlement sur des structures qui sont là pour ça. On en a besoin et on se sent le devoir de dire qu'on est en faveur, mais il faut que tout ça soit respecté. C'est dans ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1490 Vous avez mal compris ma question. Je dis, vous vous en tenez aux aspects économiques, mais vous êtes d'accord avec le projet pour des raisons autres.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

OK, je comprends.

1495 Bon bien, nonobstant, d'abord, nonobstant, c'est parce qu'on peut pas dire aux gens, on est d'accord et puis peu importe comment il va se passer, OK, mais nonobstant ça, si on prend pour acquis ça, donc les retombées économiques pour nous sont quand même là.

Donc on est en accord avec le projet par rapport à ses retombées économiques.

1500

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bon, d'accord.

1505 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Et puis avec par contre une proposition d'amélioration à la fin, OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1510

D'accord. Alors regardons les retombées économiques.

Nulle part, dans votre rapport, vous avez aucune certitude sur aucune des retombées économiques.

1515

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Non.

1520 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et vous auriez pu dire, si telle chose se fait, si telle chose se fait, si telle chose se fait, on est d'accord. Mais vous n'avez pas de certitude sur l'emploi, vous n'avez pas de certitude sur les montants qui vont être dépensés.

1525

À la page 7, vous parlez des retombées collectives de trois cent mille dollars (300 000 \$), qui semblent positives, mais à la fin, vous dites que c'est pas assez.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1530

Oui, elles sont positives, le trois cent mille dollars (300 000 \$). Mais on voudrait – en fait, là on parle d'un promoteur qui investit de l'argent par rapport à un projet qu'il amène, donc

qui donne des redevances, des formes de redevances, donc on aimerait que ce soit plus que ça.

1535

Quand on parle de plus que ça, c'est d'être partenaire, comme on l'a bien dit, dans des projets d'importance. C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1540

Quel montant vous avez en tête? Trois cent mille (300 000 \$)?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1545

Pas du tout, j'ai pas de montant.

C'est pas une question d'argent, c'est pas une question d'avoir cinq cent mille (500 000 \$), d'avoir un million (1 M\$), d'avoir un million cinq cent mille (1 500 000 \$), c'est sur la façon de faire. Donc ça peut être cinquante mille dollars (50 000 \$) dans un projet X qui nous tient à cœur, qu'ils travaillent avec nous, et qu'ils soient un partenaire dans le milieu avec nous, et non pas une présence monétaire uniquement. Donc c'est ce qu'on désire.

1550

Il y a des entreprises privées, dans la MRC de Rivière-du-Loup, qui s'impliquent financièrement et qui s'impliquent humainement, c'est dans ce sens-là.

1555

Donc c'est pas une question de doubler le montant, c'est pas du tout – on s'embarquait pas là-dedans, OK.

Donc le trois cent mille (300 000 \$) qu'on a trouvé, je sais qu'il a monté, il était moins de trois cent mille (300 000 \$) avant, je sais pas s'il a été indexé, à un moment donné, on parlait d'indexation, bon, c'est correct, c'est un montant, c'est une redevance. Chaque municipalité, s'ils veulent en avoir plus, négocieront. Mais pour nous, c'est plus que ça, c'est pas qu'une question d'argent.

1560

Et quand vous dites qu'on n'a pas réussi à chiffrer, écoutez, on fonctionne avec ce qu'on a dans l'étude d'impact. Comme je vous dis, on n'a pas pu travailler énormément avec les promoteurs, seulement qu'une fois, c'est mieux que rien, par contre, comme je vous dis, on est prêt à laisser la chance au coureur.

1565

On n'a pas plus de données que ça.

1570

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc peut-être que vous auriez dû être plus prudent dans votre acceptation en faveur du projet, étant donné que vous aviez pas de données?

1575

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1580 En fait, jusqu'où on est pour ou on est contre, par rapport à dix (10) emplois, cinquante (50) emplois, cent (100) emplois, c'est pas ça non plus. C'est aussi la catégorie d'emploi.

1585 Quand on parle des vingt (20) emplois, c'est pas nombreux, vraiment pas. Par contre, on parle d'emplois spécialisés au niveau de l'entretien qui peuvent être quand même une expertise locale qu'on peut aller chercher.

Ça fait qu'à un moment donné, il faut pas être juste pour des projets de grande envergure, avec beaucoup d'emplois, mais des projets de plus petite envergure, il peut y avoir des choses intéressantes.

1590 C'est sûr que par rapport au gros coût de trois cent cinquante millions (350 M\$), les retombées seront jamais ça dans le milieu.

Maintenant, est-ce que c'est à nous autres de juger tout le dérangement que ça va avoir dans les communautés, sur les terrains, est-ce que ça en vaut la chandelle, par rapport à ça, c'est pas à nous, comme CLD, à faire la part des choses.

1595 Comme je vous dis, il y a certaines retombées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1600 Mais c'est quand même du socio-économique, ce que vous venez de mentionner?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1605 Tout à fait, tout à fait. Mais on peut pas, comment je pourrais dire...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous pouvez pas les chiffrer non plus, ces retombées-là?

1610 **PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Moi, je peux avoir pour vous des statistiques de MRC, j'en ai des données, on a des données de toutes sortes là-dessus.

1615 Mais par rapport à ce projet-là, en termes d'impact, je peux pas vous quantifier la soustraitance, je peux pas...



**PAR LE COMMISSAIRE:**

1620 Est-ce que le tourisme fait partie des aspects socio-économiques régionaux qui vous intéressent?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1625 Oui, il peut en faire partie, exactement, il peut en faire partie. Il pourrait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1630 Est-ce que vous avez participé à la première partie de l'audience?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Oui.

1635 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1640 Est-ce que vous avez entendu les craintes de certaines personnes, certains organismes, que la modification de certains paysages pourrait faire diminuer le tourisme, est-ce que c'est quelque chose qui vous préoccupe?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1645 On en a un peu parlé, en conseil d'administration, mais on a décidé de pas, justement, de pas nécessairement l'identifier parce que ça aurait pris énormément de recherche et tout ça, par rapport à cette dimension-là.

1650 Qui nous préoccupe, écoutez, c'est sûr que ça nous préoccupe, en fait tous les éléments nous préoccupent, l'aspect du paysage, Dieu sait, dans ce projet-là, à la première partie du BAPE, ça a été dit et redit, il y a eu un colloque dernièrement là-dessus

Donc est-ce que ça nous préoccupe positivement, négativement, pas à outrance. Je vous dirais, pas nécessairement.

1655 Par contre, dans la mission de la MRC, quand on parle de paysage, d'aménagement, elle est beaucoup plus, ça vient plus la chercher que dans notre mission de développement, c'est sûr.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1660 Ce que je lisais dans les documents de tourisme, il y a quatre mille (4000) emplois dans le tourisme, dans la région, dans la MRC, est-ce que c'est exact?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1665 Je peux pas vous dire ce soir, je peux vous le dire demain.

Mais c'est sûr, quand on parle de quatre mille (4000) emplois, faisons attention, y inclus tous les emplois des restaurants, de l'hôtellerie, etc.

1670 Le touristique est très large, là, il faut s'entendre là-dessus. Donc c'est dans le secteur des services.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1675 Parce que ça prendrait pas une grosse baisse de tourisme pour annuler l'augmentation de vingt (20) emplois qui viendraient du projet.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1680 Je peux pas vous dire ce soir. Moi, je peux pas vous dire, ce soir, qu'il y a un impact sur le secteur touristique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1685 D'accord.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1690 Encore là, je veux dire, ça se dit pas comme ça. Je suis pas capable.

Impact positif, impact négatif, impact positif, ça je pourrais dire qu'on en a jaser et on croit pas que ça peut avoir un impact positif; en fait, on pense plus d'une neutralité.

1695 Mais on n'a pas assez exploré, on n'ira pas sur un terrain où on ne se sent pas à l'aise de dire quelque chose là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1700 En ce qui concerne le port de Gros-Cacouna, vous en faites une suggestion, pas nécessairement une recommandation, que le promoteur l'utilise.

Est-ce que vous pensez que c'est réaliste que le promoteur l'utilisera?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1705 Tout à fait. C'est réaliste, en tout cas pour l'importation, ça l'est.

Maintenant, pour du transport inter rives, si jamais il y a un fournisseur québécois, le réalisme, ça se voit en faisant les calculs, les chiffres.

1710 Écoutez, si c'est pas faisable par coût onéreux, ça le sera pas. Ce qu'on demande, c'est qu'ils le regardent. Parce que souvent, les gens ne pensent pas à ce mode de transport là dans l'inter rives Québec, sur le fleuve Saint-Laurent.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1715 Mais inter rives, c'est parce qu'il faudrait que les éoliennes soient faites sur la rive nord.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1720 Pardon, pas l'inter rives, ça peut être sur la même rive, du cabotage.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

1725 Est-ce que dans vos discussions avec le promoteur, il vous a dit, comme il a dit en première partie d'audience, que ses éoliennes sont déjà achetées, c'est un contrat ferme?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1730 Oui, je le sais.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1735 Donc est-ce qu'il vous a dit où il les avait achetées, et comment il allait les transporter?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1740 En fait, je sais des choses, mais c'est pas par le promoteur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est logique de penser que ça pourrait arriver par bateau?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1745

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1750

Dans le port de Gros-Cacouna?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

1755

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pourquoi vous avez pas documenté ça un peu davantage dans votre mémoire?

1760

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Bien en fait, quand on parle du port de mer de Gros-Cacouna, c'est un port public mais avec des utilisateurs privés. Ceux qui font l'arrimage, ce sont des entreprises privées.

1765

En fait, on a de l'information qui est de l'ordre privé, avec des promoteurs, que je peux pas mettre dans un mémoire.

1770

Je le sais qu'à l'heure actuelle, il y a des efforts de SkyPower de faits pour l'utilisation du port de mer. Par contre, on parle d'importation, à ce moment-là.

Quand on va parler de produits achetés au Québec, je suis pas certaine qu'ils vont le regarder. Moi, ce que je demande, c'est par rapport surtout à des produits achetés au Québec, qui pourraient être dans l'Est du Québec, Matane, etc.

1775

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc des composantes qui seraient fabriquées à Matane qui seraient mises sur bateau là-bas et qui viendraient au port?

1780

**PAR Mme MARIE-JOSÉE HUOT:**

Je vous dis pas que c'est rentable, c'est juste que je demande que le calcul se fasse, qu'ils fassent l'effort au moins de regarder la possibilité de le faire.

1785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bérubé, merci madame Huot.

1790 Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et on vous revient par la suite.

1795

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1805

Nous allons débiter cette seconde partie avec la présentation de monsieur Philippe Dionne. Bonsoir monsieur Dionne.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1810

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute!

1815

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Donc je tiens tout d'abord à remercier la Commission du BAPE de me permettre, à titre de maire de Saint-Paul-de-la-Croix, d'exprimer mes préoccupations en regard du projet SkyPower.

1820

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, milieu du dernier paragraphe "... unique")**

1825

Aussi, pour agrémenter ma présentation, je souhaiterais dans un premier temps diffuser une chanson de Félix Leclerc, afin de nous mettre dans le contexte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Monsieur Dionne, vous savez que le temps de la chanson est diminué de votre temps de parole.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1835

J'ai aussi raccourci le temps de la chanson pour me donner plus de temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1840

Parfait, on écoute Félix!

**CHANSON DE FÉLIX LECLERC, "L'encan"**

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1845           Merci Félix pour ton inspiration que tu nous donnes, parce que ça ressemble étrangement avec ce qui se passe aujourd'hui.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du premier paragraphe de la conclusion)**

1850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Merci, vous avez quinze (15) minutes pile, c'est très bien!

1855           Monsieur Dionne, j'aurais quelques questions, entre autres je suis intrigué par quelque chose que vous avez inscrit dans votre mémoire, c'est que:

1860           "Le promoteur prévoit occuper quatre-vingt-sept hectares (87 ha) pour la mise en place de son parc éolien. Mais ce n'est pas parce que la CPTAQ a accepté cet usage qu'il n'y aura pas d'impact."

          Donc d'après ce que je comprends de votre écriture là-dedans, c'est que la CPTAQ aurait donné son aval pour les quatre-vingt-sept hectares (87 ha)?

1865           **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1870           En lisant les documents d'étude d'impact déposés par le promoteur, on peut lire que la CPTAQ a donné son aval pour quatre-vingt-sept hectares (87 ha), et la conclusion de l'étude d'impact dit: étant donné que la CPTAQ a donné son aval pour quatre-vingt-sept hectares (87 ha), il n'y aura pas d'impact sur la zone agricole.

          Ce qui m'apparaît tout à fait absurde.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875

          C'est parce qu'il me semblait que la CPTAQ avait donné strictement son aval pour les six (6) premières éoliennes, et je ne pense pas que les six (6) premières éoliennes renferment quatre-vingt-sept hectares (87 ha), à moins que je me trompe.

1880           Monsieur Béland?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1885 J'ai pas le chiffre, mais ça me semble impossible que six (6) éoliennes utilisent quatre-vingt-sept hectares (87 ha).

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1890 Ça inclut probablement les chemins d'accès, etc. Maintenant, quatre-vingt-sept hectares (87 ha) m'apparaît plus pour l'ensemble du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1895 C'est ça.

Mais en fait, la CPTAQ n'a pas donné son aval pour quatre-vingt-sept hectares (87 ha), elle a donné strictement son aval pour les six (6) éoliennes tests et les chemins d'accès; les chemins d'accès sont pour les six (6) éoliennes, sont pas pour...

1900 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

OK. Mais enfin, le point qui m'apparaît important, c'est de dire, c'est de pas conclure que si la CPTAQ dit que c'est bon ou qu'ils donnent le OK, qu'il y aura pas d'impact, c'est pas vrai. Le fond de mon idée, c'est ça.

1905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1910 Il y a quelque chose d'intéressant que je vois dans votre mémoire et j'aimerais ça savoir si ces deux (2) questions-là ont été approfondies, en fait il y en a une qui a trait aux conséquences sur les surplus de bois qui vont être coupés lors du déboisement, sur la structure du prix.

Est-ce que vous avez approfondi cette question-là?

1915 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

C'est qu'au niveau des producteurs forestiers, à chaque année, on leur donne un contingent de bois à produire, et c'est ce qu'ils doivent produire pour s'assurer d'un équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés.

1920

Maintenant, si on arrive avec un surplus de bois causé par un déboisement massif à cause de ce projet-là, pour l'ouverture des chemins d'accès, ça va nécessairement affecter l'offre.



1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que le marché va pouvoir prendre ça, si la production est déjà contingentée?

1930 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Bien, ça va nécessairement être un surplus, parce que le contingent répond aux besoins du marché. Donc avec les surplus, on va se retrouver avec des piles de bois qui vont pourrir sur le bord des chemins.

1935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou encore dans les cours de propriétaires des terrains, c'est ça?

1940

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945

Et l'autre aspect, les travaux sylvicoles, ça aussi ça m'intéresse parce que vous semblez connaître ça un peu, donc j'aimerais que vous me parliez de votre idée là-dessus.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1950

Disons qu'au Bas-Saint-Laurent, il y a beaucoup de forêts privées, ces forêts-là bénéficient d'aide financière de l'État pour aménager la forêt, de façon à ce qu'elle produise à perpétuité des quantités de bois pour approvisionner les besoins de l'industrie.

1955

Pour aménager la forêt, on a notamment planté des arbres, on a fait des travaux d'aménagement, des éclaircies commerciales ou précommerciales pour s'assurer un volume de bois en qualité et en quantité appréciable pour les générations futures.

1960

Maintenant, si on vient intervenir pour faire un chemin d'accès là où il y a eu une plantation par exemple, ces arbres-là ont été fournis par le gouvernement et plantés aux frais du gouvernement, et en principe, lorsqu'on détruit une plantation, on doit rembourser ce que ça a coûté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1965

Donc il s'agirait pour vous de faire une recommandation au gouvernement du Québec à ce moment-là.

1970 Vous avez une proposition de localisation, autrement dit vous avez dit, dans votre mémoire, pourquoi ne pas faire le projet au sud, plus au sud, c'est-à-dire en terrain boisé, etc.

Donc quand vous parlez de plus au sud, ça veut dire chez vous, ça?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1975 Ça pourrait partir de chez nous, effectivement, jusqu'à Saint-Modeste.

1980 Il y a le territoire de Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Modeste et même Saint-Antonin, c'est là où on voit un peu le dernier palier avant le plateau appalachien, et là où la ressource vent est là, effectivement, là où ça nuit pas sur l'occupation du territoire, le paysage, du fait qu'il y a pas d'habitation autour de ça.

1985 Donc si vous dites, oui chez nous, bon, il y en a qui diront que je suis contre l'éolien, ce qui est faux, d'ailleurs je veux dire, si le projet est présenté de façon acceptable, je vais être le premier à être pour. Mais comme c'est là, c'est pas le cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1990 Est-ce que cette possibilité-là de transfert au sud a été discutée, pour votre municipalité comme telle, je veux dire dans un premier temps de votre conseil municipal et dans un second temps de vos contribuables?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

1995 Non, pas du tout.

2000 Par contre, au niveau – bien, je dirais, pas au niveau des contribuables, mais au niveau du conseil, on est en processus pour faire un règlement sur l'intégration architecturale des éoliennes, donc pour s'assurer que si jamais il y a des éoliennes qui se construiraient chez nous, parce qu'on est à la merci présentement du RCI de la MRC, on a aucun contrôle sur ce règlement-là, mais en ayant notre propre réglementation locale, ça nous permettrait d'avoir notre mot à dire sur la façon que ça se fait chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 Et au niveau des municipalités qui sont encore plus au sud que chez vous, est-ce qu'à la MRC, ça a été sujet de discussions?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2010 Disons qu'on en a discuté un peu pas à la dernière réunion du conseil, parce que je n'y  
étais pas, mais la précédente. Cependant, à mesure que le projet a évolué, c'est là qu'on  
constate toutes les failles et les lacunes de ce projet-là.

2015 Et puis, je veux dire, c'est pour ça que je dis que ça va trop vite, qu'on n'a pas eu le  
temps de faire les choses comme du monde, parce qu'on avait une pression qui nous disait que  
ça pressait d'avoir ça au plus sacrant, d'avoir une réglementation pour permettre au promoteur  
de faire son projet là où il voulait bien le faire. C'est ça la situation, là.

2020 Mais je veux dire, si au départ il y avait eu aucun projet sur la table, mais qu'il aurait fallu  
que la MRC fasse une réglementation sur les éoliennes, à mon avis, le RCI qu'on a là, ça  
ressemblerait probablement même pas à ce qu'on a là présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Est-ce que vous seriez prêt à vous asseoir avec le promoteur pour discuter d'un projet  
d'éolienne chez vous?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2030 En temps opportun, ça pourrait se faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2035 Parfait, merci monsieur Dionne.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2040 Justement, monsieur Dionne, quand on regarde les cartes de vent, il y a une zone qui  
est vraiment intéressante plus que d'autres, qui englobe un peu Saint-Paul, qui est à l'ouest et  
un peu au sud de Saint-Paul.

2045 Pourquoi le promoteur n'a pas essayé d'exploiter cette partie de la MRC?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2050 En fait, mon hypothèse, c'est comme je vous disais dans mon mémoire, il y a eu une  
première rencontre qui peut-être a glacé le sang du promoteur et peut-être qu'il avait  
l'impression qu'on serait pas un interlocuteur intéressant.

Mais je pense que ce qu'il a fait, il est venu à la pêche chez nous, et on n'a pas mordu.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2055 Parce que d'une certaine façon, vous venez de le dire, vous avez pas vraiment de contrôle, vous ne pouvez pas réglementer pour ou contre en tant que municipalité Saint-Paul-de-la-Croix; vous êtes lié par le RCI de la MRC.

2060 Donc il pourrait facilement s'entendre avec des propriétaires terriens pour avoir des contrats superficiaires dans Saint-Paul.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2065 C'était le cas jusqu'à temps qu'on dépose un avis de motion pour notre réglementation locale qui, celle-ci, va permettre de bonifier la réglementation de la MRC.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2070 Le projet actuel, dans le projet actuel, il y a une redevance, je sais pas si on doit l'appeler redevance, au montant de seize mille dollars (16 000 \$) qui irait à votre municipalité.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2075 Ça, c'est ce que l'on disait dans la première partie des audiences. Maintenant, depuis ce temps-là, le promoteur a changé sa façon de faire, on propose maintenant une enveloppe de cinquante mille dollars (50 000 \$) qui va être disposée à la discrétion de la fondation qui va être créée sur la MRC.

2080 Donc on sait pas du tout qu'est-ce qu'on va avoir chez nous, à Saint-Paul-de-la-Croix, parce que maintenant Saint-Modeste veut en avoir, Saint-François-Xavier-de-Viger, etc.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2085 Donc le seize mille (16 000 \$) pour visibilité, je pense?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Le fonds de visibilité, c'est ça.

2090 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça n'existe plus, ça?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2095

Bien, c'est remplacé par un cinquante mille (50 000 \$), mais qui va s'étendre sur l'ensemble du territoire de la MRC, qui va probablement viser les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix.

2100

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Si je me trompe pas, il y avait deux (2) municipalités qui recevaient seize mille (16 000 \$), à l'origine?

2105

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Ah oui, il y a aussi Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, vous avez bien raison.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2110

Donc il y avait deux (2) fois seize mille (16 000 \$), qui était trente-deux (32 000 \$), qui allaient à deux (2) seulement. Maintenant, il y a cinquante mille (50 000 \$), mais ça va à combien?

2115

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Quatre (4) municipalités.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2120

Donc c'est un peu moins.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2125

C'est un petit peu moins.

Et puis sans avoir de chiffre précis, on envoie comme un petit montant et on va aller se battre pour avoir notre plus grosse part du gâteau.

2130

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous savez, vous avez sûrement analysé toute la question des éoliennes depuis un (1) an ou deux (2) au Québec, les divers projets, les divers RCI, les divers promoteurs, les divers montants qui sont accordés.

2135

Comment vous classez ce projet-ci, en termes de retombées locales?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

2140 Vous voulez que je le compare avec ce qui se fait ailleurs au Québec, c'est bien ça?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, si vous connaissez un peu le dossier.

2145 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Bien, je veux dire, disons que les autres projets ailleurs, mettons les premiers projets, on n'avait pas la même puissance d'éolienne, donc les retombées aux producteurs étaient peut-être la moitié de ce qu'elles sont ici.

2150 Bon ensuite, là les éoliennes sont deux (2) fois plus puissantes. On se pète les bretelles en disant qu'on offre deux (2) fois plus, mais dans le fond, au prorata du kilowattheure produit, c'est exactement la même chose.

2155 Et cette même affaire-là, c'est pas grand-chose, à mon avis, quand on parle de un point cinq pour cent (1,5 %) autant réparti entre les propriétaires terriens et les municipalités; c'est des miettes, là, c'est vraiment insignifiant.

2160 C'est-à-dire la ressource, c'est ici qu'elle est, c'est pas sur la rue Younge à Toronto, c'est ici qu'elle est, la ressource.

Et je pense que c'est important pour notre région qu'il y ait plus de retombées que ça, parce que c'est nous qui subissons la présence de ces structures-là.

2165 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et les autres projets qui sont en cours d'examen ailleurs au Québec, que ce soit dans le sud ou ailleurs en Gaspésie...

2170 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Bon, lors de la première série d'audiences, il y avait certaines informations qui étaient véhiculées, le promoteur tente de dire que c'est de la spéculation et que c'est pas si vrai que ça, j'ai pas essayé de vérifier cet information-là.

2175 Mais je sais qu'en Europe, dans plusieurs pays, les gens qui ont des éoliennes chez eux sont en partie propriétaires de l'éolienne et les redevances sont sûrement dix (10) fois plus élevées qu'elles sont ici. En fait, c'est des redevances ou on pourrait parler plus de dividendes, parce que le propriétaire terrien est également propriétaire de l'éolienne.

2180           Maintenant, si on pouvait intégrer les propriétaires concernés, les municipalités dans le financement du projet, comme partie prenante, à ce moment-là ce serait beaucoup plus socialement acceptable, et les gens pourraient mieux endurer la présence de ces éoliennes-là, si elles doivent absolument être construites en zone habitée.

2185           Mais je pense qu'il y a encore moyen de faire mieux et de pas les voir, de pas les avoir en pleine face.

2190           Maintenant, si ça fait vraiment une différence au niveau du prix du kilowattheure et que comme société, on dit, bien nous, on veut avoir l'électricité le moins cher possible et le paysage, on s'en fout que ce soit laid, c'est pas grave, nous l'important, c'est que ça coûte pas cher parce qu'on est en Amérique du Nord, et puis que ce soit laid, c'est pas grave, bien coudon, on vivra dans une société médiocre et c'est tout.

2195           Mais moi, je suis pas sûr si je vais rester en Amérique du Nord, par exemple.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Dionne.

2200           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dionne.

2205

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210           Monsieur Jean-Pierre Gratton, s'il vous plaît. Bonsoir madame Labelle, bonsoir monsieur Gratton.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2215           Quinze (15) minutes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220           Eh oui, par respect pour les autres.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Pour pas perdre de temps, je vais aller immédiatement à l'introduction, et madame Labelle va faire son bout aussi.

2225

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe)**

2230

Alors je vais laisser madame Labelle au niveau de la position géographique de Saint-Épiphanie.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2235

Au niveau de la position géographique, je vais peut-être sauter cette partie-là, parce que – ce qu'il est quand même important de souligner, c'est qu'on est une des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup qui a un noyau urbain assez important en termes de garage, de CLSC, d'épicerie, de poste d'essence et tout ça, qui dessert une population essentiellement de producteurs agricoles et puis des néo-ruraux aussi qui ont décidé de venir s'installer à Saint-Épiphanie.

2240

Je vais aller plutôt à l'historique du dossier, parce que je pense que c'est quand même important.

2245

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, "Quelle position adopte...")**

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2250

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe de "Quelle position...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe de "Quelle position...")**

2255

En fait, ce que nous voulons avoir, c'est d'avoir la possibilité d'aller plus à fond dans les négociations avec SkyPower.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe)**

2260

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du quatrième paragraphe, "... de la route 291.")**

Et de certaines autres routes.



**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)**

2265

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du premier paragraphe complet, "... agricole actuel.")**

2270

Il y a juste une chose que je vais dire, au niveau du dépôt de la pétition de deux cent quatre-vingt-dix (290) signatures, cette pétition-là vous a été déposée lors de la première rencontre que nous avons eue, donc vous allez être à même de pouvoir tirer vos propres conclusions à ce niveau-là.

Bon, inquiétudes et appréhensions!

2275

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin des points, "...Saint-Épiphane.")**

2280

Au niveau du respect du RCI pour les distances du noyau urbain, je peux résumer tout le paragraphe: que SkyPower se conforme au RCI.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

Je vais poursuivre!

2285

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, "Partenariat avec SkyPower...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 13, fin du deuxième paragraphe de "Redevances...")**

2290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Labelle, je vais vous arrêter, ça fait un peu plus que quinze (15) minutes. Donc je vous laisse trente (30) secondes pour conclure, soit vous, soit monsieur le maire.

2295

Allez-y, monsieur Gratton.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Je vais passer à la conclusion immédiatement, j'en ai pour trente (30) secondes.

2300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, on vous écoute.

2305 **PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, "Conclusion")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

2310

Merci beaucoup, messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2315

Merci monsieur Gratton, merci madame Labelle.

Avant de passer la parole à mon collègue, monsieur Béland, parce que je sais qu'il est fort intéressé par toute la question de sondage, moi, ce qui me préoccupe, c'est surtout les communications que vous avez eues avec le promoteur; parce que là, je vois que vous avez

2320

une grande liste d'épicerie, etc.

Est-ce qu'il y a eu une approche qui a été effectuée auprès du promoteur, à cet effet-là?

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2325

En fait, le promoteur nous a approchés, le 8 juin, et nous nous sommes entendus sur des rencontres futures.

Mais là, dans ce temps-ci, je pense que tout le monde est un petit peu poussé, là, à cause de vos auditions, mais j'ai l'impression que tout de suite après que les auditions seront terminées, on pourra commencer à faire du travail de négociations à ce niveau-là, d'exploration; on va commencer par là.

2330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335

Tantôt, vous avez parlé que, bon, il y a eu des "back up" qui se sont en allés chez vous sans que vous soyez informé.

Est-ce qu'au niveau de la MRC, ils étaient au courant de ça?

2340

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Oui, en fait oui, la MRC est au courant parce qu'en fait, c'est un plan qu'on nous a déposé, un plan d'implantation des éoliennes; et ceux qui étaient d'une couleur distincte, comme verte, c'était des "back up".

2345

Nous ne voudrions pas que si, dans certaines communautés il y en a trop ou les gens en veulent pas, qu'ils viennent les "domper" chez nous. "Domper", c'est peut-être un mot fort mais en tout cas, on se comprend.

2350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les liens avec la MRC sur ce dernier projet finalement, en fait si on regarde la figure 1 ou la figure 2 dans le dernier document qui a été déposé la semaine dernière, c'est-à-dire le PR4.1, on se rend compte qu'effectivement, il y a eu transfert d'éoliennes de Cacouna à Saint-Arsène et chez vous, quelles ont été les discussions de votre part, tant chez vous qu'à Saint-Arsène, relativement à ça, avec la MRC?

2355

Est-ce qu'il y a eu des discussions, et puis comment vous vous entendez avec la MRC à ce sujet-là?

2360

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

En fait, avec la MRC, on élabore, on analyse, on en discute beaucoup, et ce qui a été suggéré la semaine dernière, c'est de faire une rencontre spécifiquement sur les éoliennes dans les quatre (4) communautés.

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc au niveau de la MRC, ça va se faire prochainement, je présume?

2370

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

D'ici deux (2) semaines maximum.

2375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et tantôt, monsieur Michaud, directeur général de la municipalité de Saint-Arsène, a mentionné qu'il avait eu une lettre d'engagement de SkyPower, à l'effet qu'il y aurait une firme d'ingénieurs-conseils qui serait mandatée pour effectuer la caractérisation de l'état de leur réseau routier, est-ce que vous avez eu, à Saint-Épiphanie, la même lettre?

2380

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Non. Nous, en fait, ça nous a pas été confirmé par écrit, mais ça nous a été dit verbalement.

2385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2390 D'accord. Donc ça fait partie de toute la négociation, savoir ce qui va être écrit, ce qui ne sera pas écrit.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2395 Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2400 Parfait, monsieur Gratton, je vous remercie, madame Labelle aussi.

Et je vais laisser la parole à monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2405 Merci monsieur Lafond. Je suis certain à ce que vous vous attendiez à ce que je vous pose des questions sur votre sondage.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2410 Sûrement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2415 Est-ce que vous avez fait une analyse un peu plus poussée du sondage? Vous donnez les résultats de ceux qui ont répondu; ceux qui sont en faveur par exemple ou contre, ce sont ceux qui ont répondu pour ou contre à la dernière question, les autres questions, les avez-vous regardés, les résultats de ces questions, pour savoir qu'est-ce que ça nous apprend sur les gens qui ont répondu au sondage?

2420 **PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Bon en fait, les questions, on commençait à savoir si les gens avaient été approchés par SkyPower pour avoir des éoliennes sur leurs terres. Mais je vais laisser madame Labelle plus spécifiquement vous expliquer le processus, parce que c'est elle qui s'en est occupée en entier.

2425

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait. Madame Labelle.

2430 **PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

Effectivement, au niveau du sondage, de un, à l'endos vous l'avez, il y avait le genre de mise en contexte, la lettre et tout ça, et de l'autre côté, il y avait des questions.

2435 Dans un premier temps, on est allé chercher les pour, les contre, parce que tout le monde attendait après ce sondage-là, et la raison pour laquelle on a posé d'autres questions, c'est justement, c'est que je suis en train de faire une compilation des préoccupations.

2440 Et quand on dit, tantôt, dans le document, dans le mémoire qu'on dépose, qu'il y a une préoccupation majeure des gens de rester à vingt (20), maximum trente-cinq (35), ça je vous dirais que dans quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des cas, ça revient. Donc c'est une position, le conseil va être en mesure d'être confortable avec.

2445 Et je suis en train de compiler les autres données sur un tableau Excel, afin d'être capable de soumettre ça au conseil municipal.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2450 Est-ce que je peux revenir, vous dites que la majorité des gens, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) ont dit vingt (20) plutôt que trente-cinq (35)?

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2455 C'est-à-dire qu'ils suggèrent, ils disent oui au projet, mais ils disent souvent, vingt (20), ça aurait été plus acceptable.

C'est rare les sondages qu'ils ont juste coché sans avoir de commentaires, et dans le moment, je suis en train de prendre connaissance de tous les commentaires, et de compiler.

2460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2465 Parce que d'une certaine façon, si on voulait être strict, comme un juge qui doit donner une seule réponse, comme votre question disait "Êtes-vous d'accord avec le projet tel que présenté", ce qui veut dire trente-cinq (35), et que beaucoup de gens disent qu'ils seraient d'accord si c'était vingt (20), alors finalement ils sont contre.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2470 Ceux qui ont répondu, il y en a qui étaient pour le projet seulement vingt (20), ils s'en allaient contre le projet, à ce moment-là, parce qu'on estimait que la question "tel que présenté", ça voulait dire trente-cinq (35).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2475           Donc tous ceux qui ont dit vingt (20), vous les avez mis dans les contre?

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2480           Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2485           Ce serait intéressant d'avoir les résultats détaillés de ça, en particulier aussi les liens entre les différentes réponses.

              Est-ce que ceux qui ont été approchés sont plus en faveur que ceux qui ont pas été approchés, par exemple.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2490           Bien, c'est la raison pour laquelle, et on voulait, comme on disait – de un, il y avait la question oui-non, mais on voulait aussi savoir, autant ceux qui avaient été approchés que ceux qui étaient contre jugeaient qu'il y avait eu suffisamment d'information pour être en mesure d'avoir une décision éclairée.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2500           Tout à l'heure, quand je regardais, et j'en ai parlé aux représentants de la municipalité de Saint-Arsène, qu'eux, ils avaient une seule question, en fait ils avaient un seul élément qu'ils avaient apporté avant de poser la question, c'était, en fait ça indiquait peut-être, oubliez pas que si vous votez non, on n'aura pas soixante-dix mille dollars (70 000 \$). C'était presque ça, je l'ai plus ici. Mais en fait, c'était pas un sondage non biaisé.

2505           Dans votre cas, vous terminez avec deux (2) questions qui sont, bien, deux (2) questions mais qui sont un peu du même genre, vous dites, savez-vous que la municipalité devrait retirer au moins tant et tant. Finalement, vous insistez plus, en terminant comme ça, sur l'aspect économique que sur d'autres aspects. Ça vous paraît pas un peu...

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2510           Non, pas du tout, parce que de un, dans un premier temps, bon, il y a eu toutes sortes de qu'en dira-t-on dans la municipalité, et ce qu'on voulait faire, et je dois dire que c'est vraiment le hasard qui a fait qu'on a tombé avec la dernière question, quand vous me le dites comme ça, oui, peut-être que ça pourrait porter à ça, mais l'objectif, c'était de donner tous les

2515 côtés de la médaille aux gens, pour qu'ils puissent prendre une décision, donc savoir, oui, il va y avoir des sous de rattachés, c'est pas la mer à boire.

Et on est en train, justement, de compiler ces données-là. Mais c'était pas dans cet objectif-là du tout.

2520

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, qu'il y a une question "pour ou contre tel que présenté", parce qu'à ce moment-là...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2525

Parce que finalement, dans votre mémoire, vous êtes rendus à un point de réflexion qui est beaucoup plus avancé qu'au moment où vous avez proposé le sondage.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2530

Ah bien oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2535

Parce qu'aujourd'hui, si vous faisiez le sondage, vous diriez: est-ce que vous êtes d'accord pour une redevance de deux mille (2000 \$), de cinq mille (5000 \$) ou de plus, parce que vous mentionnez ça; est-ce que vous êtes d'accord pour que SkyPower paie pour le coût des routes; est-ce que vous êtes d'accord avec les lignes de poteaux.

2540

J'ai vu qu'il y aurait dans le nouveau projet – vous, vous l'avez eu le 8 juin, nous, on l'a eu le 14, ça fait que vous avez été privilégiés – qu'il y aura soixante-neuf kilomètres (69 km), je pense, je devrais pas rien mentionner parce que j'ai pas les chiffres devant moi, mais il y a un certain nombre de kilomètres de lignes électriques aériennes qui seront dans votre municipalité, dans l'ensemble des quatre (4) municipalités. C'est un autre élément que peut-être les gens,

2545

sur lequel les gens auraient voulu émettre leur opinion.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2550

C'est que le projet évolue rapidement et bribe par bribe, alors on en reçoit tous les jours, tous les deux (2) jours. Donc il a fallu, une bonne journée, trancher et arrêter là, dire, bien là, à cause de l'échéancier qu'on avait, il fallait se presser un peu plus. Et c'est arrivé comme ça.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2555

Mais là, vous m'apprenez à moi-même que des lignes électriques – parce que sur l'autre projet que j'avais, moi, le dernier en fait, je savais pas que c'était des lignes surélevées; ça devait être enfoui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2560 Il y a des lignes enfouies, il y a des lignes aériennes. Il y a plusieurs kilomètres de lignes aériennes, je veux pas mentionner le chiffre soixante-neuf (69), soixante-neuf kilomètres (69 km) de lignes aériennes au total.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2565 Au total, mais pas chez nous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2570 Dans les quatre (4) municipalités. Dans la vôtre, je le sais pas, il faudrait que je regarde.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2575 Il va falloir que je regarde.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2580 Donc ça aussi, c'est un autre élément.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

Absolument, absolument.

2585 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Quand vous allez peaufiner vos sondages.

2590 Je me demande si peut-être une des retombées du projet, ce serait pas de créer une maison de sondage, éventuellement, dans vos municipalités; parce que vous avez l'air de tenir à ce que vous obteniez exactement le pouls de vos citoyens avant de vous avancer plus loin dans ce projet.

**PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

2595 Bien, on a l'impression que la population est flottante, ça s'en va pas sur un côté et ça s'en va pas sur l'autre. Alors là, on essaie à trouver des éléments plus pointus pour pouvoir vraiment toucher, comment je pourrais bien dire ça, toucher vraiment le pouls, c'est ça.

2600 Mais c'est assez difficile, on n'est pas des spécialistes, là.



**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

Et de transmettre l'information aussi, au fur et à mesure qu'on la reçoit. Je pense que ça, c'est très important pour le conseil municipal.

2605

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour que les gens, finalement, prennent une décision éclairée lorsqu'ils se prononcent en faveur ou contre le projet, qu'ils aient vraiment pesé le pour et le contre de chacun des éléments.

2610

La plupart des gens qui sont venus devant nous ont dit, l'éolien, on n'est pas contre, on est pour, mais où et comment, c'est ça toute la dynamique, le casse-tête comme vous dites.

2615

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

Mais je vous rappelle qu'un sondage comme celui-là, pour la municipalité de Saint-Épiphane, c'est assez onéreux.

2620

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je n'en doute pas.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2625

Parce que c'est à tous les électeurs, avec une enveloppe et une enveloppe de retour préaffranchie, donc c'est des éléments onéreux qui étaient pas prévus au budget mais que le conseil municipal, je pense que pour eux autres, c'était très important d'aller chercher le pouls de la population.

2630

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Au moins par rapport à Saint-Arsène, vous aviez pas un cent dollars (100 \$) de prix à donner, vous avez économisé ça.

2635

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

C'est nous autres, le cent dollars (100 \$)!

2640

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah c'est vous, excusez-moi! Je croyais que c'était Saint-Arsène.

**PAR Mme FRANCINE LABELLE:**

2645

Non, non, c'est nous autres, ça. Ça nous a coûté cent piastres (100 \$) de plus, effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2650

Je vous remercie, madame, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655

Monsieur Gratton, madame Labelle, on vous remercie infiniment.

---

**ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT**

2660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons passer maintenant à monsieur Georges-Guy Pelletier, s'il vous plaît.

2665

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Bonsoir messieurs les Commissaires. Alors nous allons lire notre mémoire.

2670

On a amené avec nous monsieur Étienne Belley qui a fait un rapport pour l'Association concernant la faune aviaire; si après, vous avez des questions à poser sur la faune aviaire, dans le mémoire que vous avez reçu.

2675

Alors madame Lapointe va vous en faire la lecture, et on pourra répondre à vos questions après.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, on vous écoute, madame Lapointe.

2680

Pour les fins de la sténotypie, est-ce que vous voulez vous présenter au complet, s'il vous plaît?

**PAR Mme VICKY LAPOINTE:**

2685

Oui, je me présente, mon nom est Vicky Lapointe. Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Je vais vous faire la lecture du mémoire.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2690

Merci madame, merci monsieur Pelletier.

2695

Peut-être deux (2) petites questions avant de terminer, et peut-être que si mon collègue a des questions, moi j'aimerais que vous me parliez un peu, quand vous mentionnez, dans une de vos recommandations, de l'utilisation de grues Narrow Track, est-ce qu'il y en a des grues Narrow Track au Québec?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2700

Il y en a pas, mais il va y en avoir. La raison pour laquelle il y en a pas, c'est qu'on a eu beaucoup de difficulté dans les projets du mille mégawatts (1000 MW) à faire accepter ça, parce que le problème, c'est que la formule est différente. C'est le même manufacturier, mais c'est pas la même formule.

2705

À Rivière-du-Loup, c'est le promoteur qui s'occupe du transport des composantes de l'usine de fabrication au terrain, alors que dans notre région, c'est GE qui était responsable des livraisons sur le terrain. Alors il a imposé des largeurs de chemins excessives, et des grandeurs de "pads" excessives, et des grues conventionnelles. Nous, on voulait pas les grues conventionnelles.

2710

Alors c'est pourquoi qu'il y a déjà des grues qui sont en route pour le Canada. Il y a des grues, à Murdochville, qu'on a utilisées, étroites, on n'a pas pu les utiliser à Baie-des-Sables.

2715

Et puis il y a une compagnie de grues québécoise très connue qui va recevoir la livraison très prochainement de deux (2) grues, une Narrow Track et une grue sur roues, une de six cents tonnes (600 t) et l'autre de sept cents tonnes (700 t).

2720

En Europe, la loi est très claire, c'est cinq mètres (5 m), les chemins. Alors les fabricants d'éoliennes, en collaboration avec les fabricants de "cranes" très connus, Demag et Lieber, ont construit des grues spéciales, alors qu'ici, ça a pris un peu plus de temps, mais maintenant, les grues, elles vont être là.

2725

Mais d'ailleurs, on va remettre tout à l'heure à la Commission un DVD qui montre tout le processus que madame a expliqué dans le mémoire, que vous allez voir les grues Narrow Track, vous allez voir les équipements de transport dans les chemins réduits au minimum. On va vous remettre ce DVD-là et beaucoup de photos, après la soirée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2730 Et vous me dites qu'en Europe, la législation ne permet pas des chemins de plus de cinq mètres (5 m), c'est ça?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2735 Exactement, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740 Est-ce que vous avez de la documentation sur ces lois-là, en tout cas que vous pourriez déposer à la Commission?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2745 Oui monsieur. D'ailleurs, dans le DVD, vous allez voir, et il y a aussi une belle référence québécoise qui s'appelle Boralex, qui est le plus gros producteur d'éoliennes en France, a construit récemment un projet de cinquante-sept (57) éoliennes et puis il s'est conformé à la loi, et Boralex a travaillé et on a même des photos qu'on peut vous envoyer que Boralex nous a fournies et on peut vous fournir tous les documents que vous nous demandez, avec plaisir.

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, vous les déposerez auprès de madame Boutin, à l'arrière.

2755 Maintenant, expliquez-moi ce que signifie le système BWM et non BMW, mais c'était tentant de le dire, n'est-ce pas.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2760 D'ailleurs, dans les annexes qu'on vous a soumis, c'est une invention qui a été faite par des gens du Danemark, c'est exactement la même chose que si vous prenez un lave-auto, c'est le même système des brosses qui tournent et qui composent avec la pale. Il nettoie la pale, il la photographie pour donner une condition extérieure, et le scanner de Force Technology, Force, c'est pas une compagnie, c'est une société de surveillance internationale qui contrôle les constructions de centrales nucléaires, ils ont un bureau en Alberta pour les gazoducs, ils peuvent voir l'intérieur de la pale. S'il y a eu un coup de tonnerre, vous allez voir une petite tache noire, mais l'intérieur, il peut y avoir un dégât épouvantable. Ça peut briser, ça peut casser, tout peut arriver.

2770 Et aussi, s'il y a un défaut dans la fabrication, ça protège le promoteur vis-à-vis son fabricant, avant que sa garantie finisse.

Actuellement, c'est une des seules technologies disponibles, on n'est pas là pour faire leur promotion, mais on connaît très bien cette compagnie-là, et puis ils nous ont permis de vous donner toute l'information sur leur technique.

2775 Et puis de plus, cette machine récupère toute son eau, elle ne rejette rien dans l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2780 Parfait. Vous allez déposer de l'information à cet effet-là?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2785 Vous avez l'information avec le mémoire, on vous a déposé toute la documentation là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790 Parfait, merci monsieur Pelletier.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2795 Oui, pour continuer, ce système BWM, est-ce qu'il est disponible ici en ce moment?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2800 Il est actuellement disponible au Texas, il va être disponible au Canada dans un mois et demi (1 ½), environ. Il va faire le parc Axor de Matane.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2805 Qui est le représentant pour ça?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Actuellement, c'est BWM eux autres mêmes qui viennent au Canada.

2810 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ils forment une société ici, au Canada?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2815

Oui. Ils ont une société ici au Canada, avec qui ils vont travailler, et ils vont mettre ça sur place.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2820

Quelle société?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2825

Probablement Consulest ou Pure Energy. C'est des membres de l'Association.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2830

Consulest, c'est vous, ça?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Oui monsieur. Mais moi...

2835

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Comme ça, ils vous ont permis de nous donner l'information.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2840

Oui. C'est parce que ce qui arrive, je travaille avec eux autres depuis cinq (5) ans, et ce qui arrive, disons que nous, on se spécialise à embaucher des jeunes, on s'arrête actuellement à vingt-deux (22) ans, on embauche entre dix-huit (18) et vingt-deux (22) ans, on les envoie là-bas pour les former dans différentes disciplines.

2845

Parce qu'à part du parc de Rivière-du-Loup, comme vous le savez, chez nous, il y en a beaucoup de parcs, il y a le parc de Murdochville et partout, alors on essaie – je fais ça, moi, c'est surtout pour l'intégration des jeunes là-dedans. J'en ai sept (7) actuellement, qui avaient jamais travaillé et ils ont commencé à travailler dans l'installation d'équipements très sophistiqués.

2850

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et ils sont où en formation, à ce moment-là?

2855

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Ils sont en Gaspésie, et ils partent à l'automne pour le Danemark, ils vont faire des stages, on a des ententes là-bas, on fait des échanges avec eux autres.

2860

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aurais une question aussi un peu plus avant dans votre mémoire, en ce qui concerne la santé. Vous dites que les études de l'Académie de médecine en France confirment que les ultrasons des éoliennes n'ont aucun impact sur la santé humaine.

2865

Est-ce que vous voulez pas plutôt dire les infrasons?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2870

C'est ce qui est écrit dans...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2875

Bien justement, je pense que c'est "infrasons" dans leur document.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Oui, il y a peut-être eu une erreur de frappe. C'est probablement les infrasons.

2880

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et je l'ai lu, ce document, et ça dit pas qu'il y a pas d'impact sur la santé humaine; ça dit le contraire, en fait. Ça dit qu'ils soupçonnent fortement qu'il y a des impacts.

2885

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Je pense pas.

2890

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non? D'accord. Nous relirons tous les deux (2) le document.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2895

Bien oui, certainement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2900 J'ai une dernière question. Vous dites que le bruit, que ça ne cause pas de bruit, et vous faites référence à un document que vous avez annexé, et je lis ce document, et ça dit que dans certaines situations, on arrête les éoliennes pour ne pas qu'elles émettent de sons. Donc si on les arrête...

2905 **PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

C'est arrivé, oui, en particulier en Europe...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2910 J'avais pas terminé ma phrase.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2915 Excusez-moi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2920 Ça veut dire que si on les arrête pour pas qu'elles émettent de bruit, ça veut dire que quand on les arrête pas, ça en émet?

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

2925 Oui, dans ce cas-là particulier, c'est une entente qu'il y a eu entre les opérateurs et les résidents, c'est un protocole qu'ils ont. À une certaine vitesse, leur éolienne émet beaucoup de bruit, mais disons qu'ils ont fait un protocole, parce que plus que le vent est bas, plus l'éolienne est bruyante, c'est-à-dire que le son de la pale est bruyant. Plus le vent est fort, moins on entend l'éolienne.

2930 Mais disons qu'actuellement, il y a énormément de changement. C'est sûr qu'un des gros problèmes qui ralentit beaucoup le changement, c'est les conflits entre les fabricants, tout le monde est en Cour actuellement un contre l'autre. Parce qu'il existe actuellement une pale presque parfaite, mais elle ne peut pas être utilisée par tout le monde.

2935 Parce que cette pale-là est faite un peu comme une aile d'avion, pour empêcher ce qu'on appelle le "lifting" de côté, la compagnie Enercon a mis sur ses pales une composante qui a presque éliminé le son complètement, et Boralex a un parc en France qui est composé d'éoliennes d'Enercon.



2940 Mais après un certain temps, ils font des ententes et puis on se retrouve avec des  
composantes qu'on voit dans plusieurs éoliennes. Mais actuellement, il y a beaucoup de  
poursuites entre eux autres.

2945 Ça nuit beaucoup à l'avancement de la technologie, dans certains cas.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci, monsieur Pelletier.

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Pelletier, merci madame, merci monsieur.

2955

---

**BERNARD VIAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2960 Monsieur Bernard Viau, s'il vous plaît. À moins que je me trompe, monsieur Viau, c'est  
un mémoire verbal?

**PAR M. BERNARD VIAU:**

2965 Oui, c'est un mémoire verbal, c'est pas tout ça, consolez-vous, ça va être plus court que  
ça. C'est un mémoire verbal parce que j'ai pas eu le temps de faire ça par écrit.

2970 Bon, la première chose, j'aimerais me présenter. Moi, mon nom, c'est Bernard Viau, je  
suis membre du Parti Vert, je suis également secrétaire-trésorier pour la circonscription de  
Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, et bon, je représente, je parle donc un peu au  
nom du Parti Vert là-dessus.

2975 Alors vous demandez des commentaires, des suggestions. Bon, j'ai pas de problème  
avec ça, j'ai des suggestions à vous faire là-dessus.

Maintenant, j'ai pas de musique avec moi, je m'en excuse, et j'ai peu de sondages. J'ai  
parlé à beaucoup de gens, mais je pense que monsieur Béland pourra pas me poser des  
questions sur les sondages, j'en ai à peu près pas.

2980 Bon, le premier point, c'est que j'aimerais – bon évidemment, c'est bravo pour l'éolienne,  
évidemment que c'est certain que j'applaudis, c'est un effort louable mais enfin, moi, ce que

j'applaudis plus, c'est le concept des éoliennes. Parce qu'à mon sens, il y a beaucoup de choses à améliorer dans le projet.

2985 C'est curieux qu'un projet d'avenir, un projet d'énergie renouvelable ait autant d'opposition, des maires, des municipalités concernées, il y a également le CLD, il y a beaucoup de gens qui ont des choses. Alors une des raisons pour ça, les raisons profondes du mécontentement populaire, je pense qu'elles sont compréhensibles, je vais un petit peu essayer de les expliquer.

2990 Terrawinds a récemment payé une publicité à la radio qu'on a entendue, qui favorise le mieux-être et le développement durable pour les générations futures. Bon, je m'excuse, je pense que dans le dictionnaire, on appelle ça de la démagogie. Par contre, c'est un effort de marketing excellent. C'est peut-être l'idée de l'ancien ministre des Finances, monsieur  
2995 Bourbeau, qui est sur le conseil d'administration, sauf que l'effort est excellent au niveau marketing, mais je pense que c'est un petit peu jouer avec les mots.

Il faut bien comprendre que le projet de Terrawinds est d'abord et avant tout basé sur un abri fiscal; et j'aimerais un petit peu parler de ça parce que ça va permettre de comprendre  
3000 plusieurs choses à la fin.

D'abord, oublions SkyPower et Terrawinds, etc., ça s'appelle SkyPower Wind Energy Fund Lted Patnership. C'est un abri fiscal. Ça a été déposé en décembre 2005, c'est pour  
3005 soixante-dix-sept millions (77 M\$), c'était entre soixante-quinze (75 M\$) et quatre-vingts (80 M\$), soixante-dix sept millions (77 M\$).

Les investisseurs ont des déductions, selon un programme fédéral qu'on appelle les FEREEC, bref, on dépose mille dollars (1000 \$), il y a huit cents dollars (800 \$) déductibles, notre coût réel à la fin est de six cents dollars (600 \$). Alors ça, c'est des frais d'énergie  
3010 renouvelable pour des économies d'énergie au Canada.

À toutes fins pratiques, la conséquence de ça, c'est que le risque financier, parce que toute entreprise a un risque financier, il est entièrement transféré à des gens qui ont des  
3015 revenus de cent cinquante mille (150 000 \$) en montant, pour réduire l'impôt.

Bon, alors dans le prospectus, qui est un document public, que j'ai pas trouvé nulle part ailleurs que sur Internet, on parle de vingt-six (26) éoliennes avant le 31 décembre. Quand on  
3020 parle des phases 1-2-3, il faut bien comprendre une chose, pour que l'abri fiscal tienne, ça prend vingt-six (26) éoliennes avant le 31 décembre 2006. Autrement il y a pas d'abri fiscal et à ce moment-là, il y a un retour au niveau de l'impôt sur 2005.

Donc il faut que les vingt-six (26) se fassent à tout prix. Ça explique un petit peu les efforts de marketing qui sont excellents.

3025 Bon, après, on parle de 2007, il y a cent huit (108) éoliennes qui vont se financer. Le soixante-dix-sept millions (77 M\$), c'est pour l'abri fiscal, donc c'est pour les vingt-six (26) éoliennes.

3030 Les cent huit (108) éoliennes vont se faire en 2007 et là, on parle de deux cent cinquante millions (250 M\$) qu'ils ont besoin de financer, SkyPower a pas d'argent pour faire ça, ils vont probablement faire des "debantures" convertibles ou je sais pas trop quoi, mais ça, ça va être à l'automne cette année.

3035 Si ça passe aux audiences, nécessairement, ils ont besoin de passer à la phase des cent huit (108) éoliennes, et pour ça, ils vont avoir besoin d'aller chercher deux cent cinquante millions (250 M\$).

3040 Autre chose qui est dans l'abri fiscal, on parle du programme EPÉÉ, E-P-É-É, ça, c'est un cent du kilowattheure (1 ¢/kWh) produit, et c'est valable jusqu'en 2010. Alors ils vont recevoir, je parle de SkyPower, ils vont recevoir des subventions du fédéral pour ça.

3045 Il y a également, qu'il faut tenir compte dans ça, le programme des CRE, c'est les crédits de réduction d'émission, et ça, dans le contrat – quand je fais référence au contrat, je peux peut-être le montrer ici, c'est carrément le prospectus, le prospectus qui va avec Sky Energy, SkyPower Energy Fund. C'est là-dedans que je me base parce que ça, c'est le document qui permet de comprendre comment ça se passe.

Alors ces crédits-là vont être transférés à Hydro-Québec.

3050 Autre chose, on apprend, dans ce prospectus-là, que les contrats au niveau de la construction, c'est une firme de l'Ontario qui s'appelle Hatch Acres qui va le faire. Toutes les soumissions sont déjà signées en date du 31 janvier 2006, c'est textuel, les soumissions ont été demandées et les soumissions, Hatch Acres a déjà tout signé.

3055 Autre chose qu'on voit là-dedans, évidemment, les éoliennes vont venir de General Electric, alors les contrats ont été signés le 1<sup>er</sup> décembre 2005. C'est normal, ça, j'ai rien à dire contre ça, c'est parfaitement normal. Mais dans le contrat, il y a également deux (2) ans d'entretien gratuitement de General Electric.

3060 Autre chose qu'on voit là-dedans, le client, c'est Hydro-Québec, il paie cinq point sept cents du kilowatt (5,7 ¢/kW), c'est un contrat de vingt et un (21) ans.

3065 Autre chose qu'on voit là-dedans, c'est la liste des actionnaires. Alors les actionnaires sont pas des gens qui sont dans l'environnement, ce sont des financiers, et il y a des avocats, des comptables, des administrateurs et puis un ancien politicien, monsieur Barbeau, qui a été ministre des Finances. Là-dessus, je vous dirais, et je pense que je peux parler au nom du Parti Vert là-dessus, j'ai pas de problème avec ça, c'est parfaitement normal.

3070 Vous savez, l'Amérique, si elle a été découverte par Christophe Colomb, c'est pas lui  
qui a financé l'expédition; ceux qui ont financé l'expédition, c'est des banquiers de Venise.  
Alors c'est important de comprendre ça, moi je dis, bravo aux entrepreneurs, aux financiers qui  
ont mis ça sur pied, c'est excellent.

3075 Maintenant, tout cela va expliquer le mécontentement populaire qu'on voit actuellement,  
parce que c'est un projet qui est d'abord vu au niveau financier; on n'a pas pensé que ça aurait  
tant d'impact. Et là, tout à coup, on se réveille. Les financiers ont donné leur appui, c'est beau,  
c'est fait, c'est parti, mais là on arrive au projet.

3080 Bon, je vais passer aux critiques. D'abord, les critiques seraient d'ordre un petit peu  
tactique, des choses qu'on entend mais qui sont plus ou moins vraies. Le risque, en fait, le  
risque est très faible. Il a été transféré aux investisseurs; les investisseurs, c'est qui, c'est les  
médecins, les avocats qui, eux, prennent le risque. Nos déductions fiscales nous permettent ça  
et c'est excellent.

3085 Autre chose qu'on entend souvent, bien, nos éoliennes vont peut-être coûter un petit  
peu plus cher parce que General Electric! Je regrette, les contrats, le taux de change a été fixé  
le 1<sup>er</sup> décembre 2005, ça fait qu'il y a pas de risque au niveau du taux de change.

3090 J'entends souvent, bon, on a entendu dans la publicité, développement durable et le  
mieux-être des générations futures. Ça, je reviens un petit peu là-dessus, c'est un petit peu  
démagogique, mais c'est pas grave.

3095 On parle qu'on a sacrifié dans la qualité des vents. S'il y avait moyen que j'aie la carte,  
la nouvelle carte qui est en arrière, je pourrais peut-être pointer là-dessus, parce que quand on  
parle justement qu'on a sacrifié au niveau de la qualité des vents, c'est quelque chose qui a été  
avancé mais disons, on peut peut-être expliquer ça un petit peu.

3100 C'est que la qualité des vents la meilleure est sur l'île Verte, l'île comme telle, et  
deuxièmement – ça, c'est le top, OK, au point où on est, on voit pas l'île Verte là-dessus, mais  
en tout cas, c'est dans ce coin-là, ici. L'île Verte, ici – ah merci, voilà!

Ça ici, c'est l'endroit où il y a les meilleurs...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105 Monsieur, je vous arrête tout de suite, monsieur Viau. Quand vous me dites "ça ici",  
dans les transcriptions, ça dit pas grand-chose. Donc essayez de spécifier exactement  
l'endroit, s'il vous plaît.

**PAR M. BERNARD VIAU:**

3110

D'accord. Alors la pointe de l'île Verte comme telle, c'est celle qui a les meilleurs potentiels éoliens.

3115

Le deuxième, c'est toute la région de Cacouna, ce qu'on appelle l'île de Cacouna.

Maintenant, le troisième point qui, dans les cartes, a le meilleur potentiel, c'est la région de Saint-Paul et en arrière de Saint-Épiphanie. Ça veut dire la région de Saint-Paul-Saint-Épiphanie, en arrière. Ça, c'est les meilleures qualités de vent.

3120

Autre chose qu'on entend souvent, les retombées locales vont être faibles. Bon, comme les contrats sont déjà faits avec Hatch Acres, ça va être des sous-contrats que les gens vont avoir.

3125

On a entendu également que ça favorisait le tourisme, bon, on va passer là-dessus, je pense que les points ont été démontrés.

3130

Moi, j'aurais des critiques au niveau de la localisation. Alors la principale critique, évidemment c'est pas quelque chose qui était originellement envisagée quand ils ont fait le produit financier, parce que c'est un petit peu l'analogie que je faisais avec Christophe Colomb et les banquiers de Venise, le projet est très bien fait au point de vue abri fiscal, au point de vue financier, ça va, mais la route, c'est Colomb qui va la décider. Et je pense que quand ils ont fait le projet, ils ont peut-être moins mis l'accent là-dessus. Je pense que leur prochain projet, l'an prochain, va être un petit peu meilleur. La preuve, il y a quatre-vingt-dix (90) éoliennes, à peu près, qui ont été déplacées.

3135

Quand on parle de l'impact visuel, c'est quoi. Bien, c'est simple, c'est de respecter les populations locales; dans les endroits où il y a beaucoup de gens qui passent, c'est évident que l'impact visuel est beaucoup plus fort.

3140

Autre chose, moi, que j'aurais comme critique, c'est au niveau de la densité. Si vous regardez les parcs d'éoliennes qui existent aux États-Unis, en Europe, ce sont des champs, c'est des damiers. Ils sont tous au même endroit, ce qui facilite l'entretien beaucoup, et au niveau des lignes d'électricité, il y a moins de frais si on fait un champ d'éoliennes, toutes au même endroit, que si on sépare ça partout.

3145

3150

Alors si on regarde le projet de leurs éoliennes, on s'aperçoit qu'elles sont dispersées un peu partout sur le territoire. La logique de cette localisation, moi, ça m'apparaît assez clair, c'est une analogie que je vais faire avec le jeu d'échecs ou le jeu de go chinois, c'est l'art de la guerre, c'est un traité, c'est une lecture qui est obligatoire au M.B.A., qui apprend la localisation quand on veut contrôler un espace, il y a quatre (4) positions clés, et actuellement, ce que SkyPower fait, c'est excellent, c'est qu'il contrôle toutes les positions du territoire.

3155 Ce qui est à prévoir, dans deux (2) ans ou trois (3) ans, c'est qu'ils vont revenir et ils vont dire, entre chaque éolienne qu'on a placée, on pourrait peut-être en placer une (1) ou deux (2) autres, parce qu'ils prennent toutes les positions. Alors moi, le point que je dis, c'est que leur densité d'éoliennes, ils devraient la faire à peu près toute au même endroit. Et les endroits où il y a le plus le potentiel de vent, c'est sûrement pas à Saint-Arsène, c'est Saint-Paul.

3160 Alors si on regarde sur la carte, vous avez cette section-là, ici, qui est de cette couleur-là autour de Saint-Paul, c'est le meilleur potentiel qu'il y a, il y en a également vis-à-vis Saint-François et l'autre est vis-à-vis Cacouna.

3165 Cacouna, l'impact visuel est très fort, c'est évident que les gens, on voit ça, en veulent plus ou moins. Alors c'est ces secteurs-là, ici, qui ont un potentiel, bon, mais qui a un impact visuel très fort.

3170 Alors maintenant, je passe aux améliorations que moi, je recommanderais. Premièrement, de grouper les éoliennes, et au lieu de les mettre dans la région de Saint-Arsène, ici, de les mettre en arrière, vis-à-vis Saint-Paul qui est ici, en arrière des zones peuplées, vis-à-vis les arbres.

3175 Il y a un autre avantage à ça, c'est qu'au lieu de jouer sur des terres agricoles, dans tout le secteur de Cacouna et Saint-Arsène, des terres agricoles qu'on va affecter, qu'on va couper et dont on va changer le drainage, on en a parlé mais disons que je suis géomorphologue de formation, je peux vous dire que oui, si vous mettez une route dans un terrain qui a déjà une structure en argile, c'est sûr que ça va changer le drainage. Est-ce qu'il va y avoir des conséquences négatives, ça, c'est autre chose.

3180 Alors ça, ce serait un point, de regrouper les éoliennes dans un secteur – de toute façon, d'après leur rapport, c'est ce secteur-là si on excepte Cacouna et l'île Verte, c'est le secteur de Saint-Paul et en arrière de Saint-Épiphanie qui a le meilleur potentiel.

3185 Autre chose, autre recommandation ou autre amélioration que je recommanderais, la question des cordes à linge. Quand on a fait l'électrification des campagnes, en 1930, les gens ont crié à un moment donné parce que justement, il y avait des cordes à linge partout. Alors moi, je proposerais une amélioration que je souhaiterais voir, c'est que les cordes à linge disparaissent le plus possible.

3190 J'aimerais également qu'il y ait des contrats fermes avec les agriculteurs. On parle de revenus récurrents, les agriculteurs ont été consultés mais plus ou moins, ils se découvrent tout à coup qu'ils ont des propositions, il y en a qui en veulent pas, il y a pas de contrat clair, ferme. Ce serait peut-être le temps d'aller voir les cultivateurs et de faire une assemblée avec eux autres, et s'entendre.

3195 Il y a également au niveau des troubles d'interférence de télévision, il faudra penser aux gens qui sont non agriculteurs, qui sont simplement résidents, et qui vont avoir des troubles d'interférence; il faudrait peut-être songer à les dédommager.

3200 Dernier point d'amélioration recommandée, moi, j'ajouterais, au moment où ils vont faire le financement pour leur cent huit (108) éoliennes de reste, qu'ils vont faire à l'automne, que dans l'émission publique, ils rajoutent un montant pour les municipalités, pour les routes. Parce qu'on l'a vu avec les présentations qui ont été faites, il va y avoir une charge supplémentaire pour les municipalités. Alors moi, je proposerais, dans l'amélioration recommandée, que ce soit fait au niveau, quand ils font leur appel public à l'épargne à l'automne.

3205 Ça, c'est les améliorations recommandées.

3210 Ce qui est souhaitable maintenant, pour aller un petit peu dans le sens du message subliminal, le mieux-être et le développement pour les générations à venir, il y a des négociations qui ont été entamées avec le cégep pour faire la formation de gens pour faire l'entretien de ça, parce qu'on sait que General Electric va le faire pendant deux (2) ans, après ça qui va le faire, alors il y a des négociations qui sont en cours, moi je proposerais que les négociations se concrétisent et qu'on fasse, dans un cégep, une formation pour les gens, pour l'entretien de ces éoliennes-là.

3215 Autre amélioration souhaitée, très différent de ce que j'ai dit tout à l'heure, les CRE, c'est-à-dire les crédits de réduction d'émission, au lieu de les donner à Hydro-Québec, et ça irait dans un sens de développement durable, de les donner aux ONG qui sont en développement, qui sont locales. Ça pourrait être également de les donner aux municipalités, mais enfin, ça, c'est à voir.

3220 Autre chose qui irait dans un sens de développement durable, il y aurait moyen, très facilement, d'offrir aux ONG locales, développement durable, également aux municipalités, leur offrir des options d'achat sur le stock de Terrawinds Resources. Ça, ça pourrait être intéressant, et ce serait une marque – moi, j'essaie de trouver des choses qui feraient que SkyPower pourrait non seulement dire que, message subliminal, mieux-être et développement durable, il pourrait carrément faire du développement durable et être un pionnier au Québec là-dessus, pionnier au Canada en fait, il serait.

3230 Parce que le développement durable, on en parle beaucoup, mais il y a très peu d'entreprises qui le font réellement.

3235 Deuxièmement, une autre chose qui pourrait être faite, mais là ça reste à voir, l'île Verte actuellement est fournie en électricité avec un câble sous-marin, ce serait peut-être une chose que SkyPower pourrait offrir dans une optique de développement durable à la municipalité qui est à la pointe de l'île, donc Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui est ici, où le potentiel d'éolien est le plus fort de toute la région, il pourrait leur offrir de leur donner deux (2) éoliennes gratos,

3240 tout simplement pour leur donner une sécurité. Si évidemment l'île Verte le veut, OK, ça ce sera à voir avec les gens, là-bas. Mais que l'offre soit faite, ça prouverait que SkyPower a une conscience sociale, si vous voulez. Autrement dit, qu'elle puisse agir comme un partenaire d'un développement durable réel.

3245 On en parle beaucoup du développement durable, mais personne ne veut savoir ce que ça veut dire. Le développement durable, c'est bien simple, ça consiste à enseigner à pêcher plutôt que de donner du poisson. Pour moi, c'est très très clair, c'est comme ça que c'est.

3250 En conclusion, là c'est rapport à l'avenir. Moi, je souhaiterais qu'il y ait des entreprises locales en développement d'éoliennes, je pense qu'on en a eu une tout à l'heure qui a parlé un petit peu de ça, on va approcher la Chambre de commerce, nous, c'est une chose qu'on aimerait voir, au Parti Vert, qu'il y ait des entreprises locales qui se développent là-dessus.

3255 Et également, qu'il y ait des entreprises locales qui produisent des éoliennes. Le président de Bombardier, monsieur Beaudoin, a parlé de ça, d'éventuellement au niveau national, au niveau du Québec, il a parlé qu'éventuellement, ce serait intéressant de produire les éoliennes ici, alors ce serait intéressant. Ça, ce serait un souhait pour l'avenir.

3260 Autre chose qu'on a l'intention de faire au Parti Vert, c'est de déposer un projet de loi pour encadrer justement le développement des éoliennes au Québec, et ça, je pense qu'il y en a plusieurs qui disent que ça manque un petit peu de règlement.

3265 Alors je pourrais vous dire qu'en conclusion, j'applaudis le projet, mais poliment, parce qu'il y a applaudir, se lever et crier, il y a applaudir poliment, je pourrais même dire que je donne la note cinquante-huit pour cent (58 %), avec droit de reprise cet été, si les améliorations recommandées se font.

3270 Et si jamais les améliorations souhaitées, que j'ai parlé tout à l'heure, se font, je donnerais une note de quatre-vingts pour cent (80 %), parce que je serais vraiment enchanté.

3275 Alors j'avais parlé, améliorations proposées, améliorations souhaitées. Alors ça termine ce que je voulais vous dire là-dessus, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Viau.

3275 Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je n'ai pas de question.



3280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi non plus, je n'ai pas de question.

3285 Et maintenant, madame Boutin, est-ce qu'il y a des gens qui se sont inscrits pour le droit de rectification? Non, personne, merci.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

3290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3295 Au début de la soirée, j'ai mentionné que la Commission avait envoyé, dernièrement, plusieurs questions au promoteur et on voudrait revenir un peu là-dessus. Donc quand même, avant de passer à celles qui ont été envoyées vendredi dernier, il y a des demandes qui avaient été adressées au promoteur et ces demandes-là sont encore en cours, et elles font suite également à la première partie de l'audience.

3300 Donc la demande initiale – monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez vous avancer en avant, parce que vous allez être le seul répondant.

3305 Donc je parlais de la demande initiale de la Commission, qui était le résultat de suivi sur la mortalité d'oiseaux et de chauves-souris dans les parcs éoliens où ont travaillé les spécialistes de SkyPower.

Donc on demandait de préciser le contexte et les caractéristiques des parcs éoliens en question. La réponse a été la suivante: il n'y a pas de suivi de mortalité des oiseaux dans les parcs éoliens de SkyPower.

3310 Donc la Commission a une autre question: qu'en est-il de l'expérience antérieure des spécialistes de SkyPower telle que mentionnée à l'audience.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3315 Oui, monsieur le Président. Il y a un individu de notre équipe qui a participé à plusieurs projets en Inde, des projets éoliens, et qui nous a fait part des statistiques de mortalité à cet endroit.

3320 Je vais vous parler de trois (3) projets. Le premier projet concernait l'installation de quatre-vingts (80) éoliennes, le taux de mortalité, la première année, était de cinquante-neuf (59) individus, tous oiseaux confondus, donc zéro point soixante-quatorze (0,74) par turbine. Et la deuxième année était de cinquante et un (51) donc zéro point soixante-quatre (0,64) oiseau

3325 par turbine. La troisième année, trente-huit (38), zéro point quarante-huit (0,48) oiseau par turbine. Donc la moyenne des trois (3) années, c'est environ, j'ai pas le chiffre exact, mais c'est quelque chose qui est autour de zéro point six-zéro point sept (0,6-0,7) oiseau par éolienne.

3330 Il y a un second projet aussi, qui a été fait en Inde, qui considérait l'installation de quarante (40) turbines, le taux de mortalité moyenne était de un point vingt-huit (1,28) oiseau par turbine.

Ainsi qu'un troisième qui concernait l'installation de quatre-vingt-dix (90) éoliennes, dont le taux de mortalité a été de zéro point treize (0,13) oiseau par turbine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3335 Donc vous avez un spécialiste, chez vous, qui a déjà travaillé sur des projets, antérieurement?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3340 Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3345 On vous avait demandé initialement aussi de nous donner les caractéristiques des lignes électriques aériennes prévues le long des chemins, donc le type de poteaux, en fait est-ce qu'ils étaient simples ou portiques, hauteur des poteaux, largeur et emprise.

3350 À l'heure actuelle, aucune réponse n'a encore été fournie à la Commission, donc est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir ces caractéristiques des lignes aériennes prévues le long des chemins, les type de poteaux, simples ou portiques, hauteur des poteaux et largeur de l'emprise.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3355 Oui, les lignes électriques se situeront le long des chemins publics, dans l'emprise publique des chemins.

3360 Les poteaux seront en bois traité, comme les poteaux conventionnels qu'on voit le long des routes rurales et municipales. Ils seront de type simple, donc ce sera pas deux (2) poteaux un à côté de l'autre, ce sera pas des portiques. Il y a des discussions qui sont en cours présentement avec Hydro-Québec pour le partage de certains poteaux.

3365 Concernant la hauteur des poteaux, ils sont de quarante-cinq pieds (45 pi), donc six pieds (6 pi) enfouis pour une hauteur visible de trente-neuf pieds (39 pi).

Dans certains cas, il va falloir croiser les lignes d'Hydro-Québec existantes, donc c'est à des endroits spécifiques, mais les poteaux devront être un petit peu plus élevés pour être capable de croiser les lignes d'Hydro-Québec.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, on vous avait demandé également des plans à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du poste électrique.

3375 Je peux pas dire que ce qui a été donné dans le document DA42 correspond, à mon avis à moi, et je parle pas en termes d'ingénieur, parce que je suis pas ingénieur, mais je suis capable de voir que c'est pas des plans à quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Quand je parle des plans à quatre-vingt-dix pour cent (90 %), c'est des bleus, vous êtes ingénieur, monsieur Boulianne, vous savez ce qu'on dit, quand on a des plans à quatre-vingt-dix pour cent (90 %),  
3380 c'est beaucoup plus que ce qu'on retrouve dans le DA42, n'est-ce pas?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

3385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes en mesure maintenant de nous déposer quelque chose de plus avancé que ce qu'on retrouve dans le document DA42?

3390

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, tout à fait. Les plans ont avancé, depuis – vous comprendrez que ces plans-là se font en collaboration avec Hydro-Québec, donc il y a un petit ajustement qui doit se faire entre  
3395 les deux (2) parties, on a eu des réponses à des interrogations, donc les plans ont cheminé depuis.

Il reste encore quelques petits point à préciser, mais je vais être en mesure de vous répondre, vous transmettre dès demain quelque chose de beaucoup plus exhaustif.

3400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

3405 Est-ce que l'acquisition des droits superficiaires, ça c'est une question qui avait été initialement posée encore, est-ce que l'acquisition des droits superficiaires peut être considérée comme l'équivalent d'une acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

3410 Donc évidemment, on n'a pas encore eu la réponse à ce stade-ci, et la question est toujours la même: est-ce que l'acquisition de droits superficiaires peut être considérée comme l'équivalent d'une acquisition des terres agricoles par des non-résidents.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3415 Nous, on a mandaté un consultant pour faire certaines vérifications à cet effet, et puis il est d'avis, après avoir effectué les vérifications appropriées, que la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents ne s'applique pas à ce projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3420 On aimerait aussi que vous précisiez si les propriétaires qui ont signé une option peuvent encore se désister.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3425 Bon, le contrat d'option signé avec les propriétaires constitue une entente qui lie les parties, et si un propriétaire désirait mettre fin à cette entente, il devrait préalablement obtenir le consentement du promoteur. Ça c'est clair, le contrat est fait de cette façon-là.

3430 Mais dans le cas où certains propriétaires auraient signé l'option et que l'entente de localisation spécifique et précise n'a pas été encore signée, bien, le promoteur pourrait reconsidérer la question en autant qu'il y ait des motifs raisonnables qui soient présentés par le propriétaire.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quels sont ces motifs raisonnables?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3440 C'est du cas par cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445 On n'avance pas beaucoup, monsieur Boulianne, c'est du cas par cas. Moi, je veux avoir des précisions.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3450 Bien, la réponse précise, c'est la première partie de la réponse que j'ai donnée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455 Donc c'est en contradiction avec ce qui a été déjà dit en première partie de l'audience à ce moment-là, quand vous nous avez dit que les cultivateurs pouvaient se retirer en tout temps.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3460 Bien en fait, le contrat fait foi, le contrat qui a été signé, et ce qui a déjà été mentionné, dans certains cas, si un propriétaire voulait se retirer, on pourrait évaluer la question. Si c'est des motifs qui sont raisonnables, on pourrait acquiescer à sa demande et procéder ainsi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3465 Donc j'ai d'autres questions, j'en ai même beaucoup.

3470 Distance minimale entre deux (2) éoliennes! Vous avez indiqué que la distance minimale acceptable entre deux (2) éoliennes était d'environ trois cent cinquante mètres (350 m) et donc, on retrouve ça dans le DT2, page 79.

3475 L'examen du nouveau plan de distribution des éoliennes fourni dans l'addenda à l'étude d'impact de juin 2006, donc à la figure 1, laisse croire que la distance séparant certaines éoliennes pourrait être nettement moindre; ce serait apparemment le cas par exemple des éoliennes numéros 34 et 38, ou encore 21 et 64, et finalement 58 et 145.

3480 Pourriez-vous préciser quelle est la distance minimale séparant les éoliennes dans la plus récente version du parc proposé? Cette distance minimale est-elle suffisante pour éviter toute interférence aérodynamique entre deux (2) éoliennes et conserver l'efficacité maximale de chacune?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3485 Au niveau des distances des éoliennes, je répondrais que les distances précises sont connues de façon définitive et précise après que l'arpentage légal ait été fait sur le terrain, et que les distances à respecter par rapport aux lots, etc., aient été vérifiées. Ce qu'on a sur les plans, c'est quand même des très bonnes approximations.

3490 Au niveau de la perte d'efficacité des distances de trois cent cinquante mètres (350 m) qui ont été avancées, ça, ça demeure les recommandations générales qui sont suggérées par le fabricant.

Alors dans certains cas où l'accessibilité est très facile, puisqu'il y a un chemin qui va desservir une éolienne et il y aurait un espace pour en implanter une autre entre le chemin public et la deuxième éolienne, dans certains cas comme ça, bien, il peut être justifié des fois

3495 de sacrifier un petit peu l'efficacité puisque le coût d'infrastructure est très très minime dans certains cas. Dans certains cas, oui, ça peut descendre en bas de trois cent cinquante (350 m).

3500 Mais c'est pas une science exacte, à trois cent cinquante (350 m), ça peut descendre un petit peu inférieur, il y aura pas d'impact, et puis des fois il peut y avoir un impact à trois cent cinquante (350 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505 Au niveau des lignes de transport d'électricité, le contenu de la carte fournie à l'annexe C de l'addenda à l'étude d'impact, donc le PR4.2, est difficilement lisible; la quasi-totalité des inscriptions qui s'y trouvent sont illisibles.

3510 Est-ce que vous pourriez nous fournir une version de cette carte de meilleure qualité, tant sous forme imprimée que sous forme électronique? Et on vous demande aussi de vous assurer que tous les rangs et les routes municipales y soient clairement identifiés.

Êtes-vous en mesure de fournir cette version-là?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3515 Oui, nous allons vous fournir un plan avec un niveau de définition beaucoup plus élevé, pour que vous soyez en mesure de voir un niveau de détail plus précis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520 Parfait.

3525 Et ensuite de ça, on demandait de clarifier également l'information de la page 8 de l'addenda, en indiquant la longueur des lignes aériennes à installer sur des lignes électriques déjà existantes, ainsi que la longueur des nouvelles lignes à construire le long de chemins où il n'y a présentement pas de lignes électriques. Donc on vous demandait aussi d'indiquer sur la carte l'emplacement de ces nouvelles lignes à construire en précisant le nombre de poteaux à installer ainsi que le calendrier de réalisation.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3535 OK. Au niveau des lignes électriques, en ce qui concerne le réseau collecteur aérien, il y a environ quarante-trois kilomètres (43 km) de lignes à installer sur le réseau d'Hydro-Québec actuel, tandis que dix-neuf kilomètres (19 km) seront sur des nouvelles lignes le long des chemins publics n'ayant pas de lignes actuellement.

3540 En ce qui a trait au nombre de poteaux installés, il variera entre trois cent cinquante (350) et quatre cent cinquante (450) poteaux, selon la topographie du terrain et différentes particularités techniques, s'il y a des courbes ou des éléments techniques comme ça, des fois ça peut prendre plus de poteaux.

Alors à ce stade-ci, c'est des choses qui sont pas déterminées, ça se détermine, dans certains cas, même en construction.

3545 Pour un total de soixante-deux kilomètres (62 km) de lignes, si on additionne les lignes qui seront sur les poteaux d'Hydro-Québec et celles qui seront sur des nouvelles lignes.

Au niveau de réseau souterrain, le réseau souterrain mesurera soixante-trois kilomètres (63 km) de longueur, qui sera installé sur des propriétés privées.

3550

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3555 Une sous-question. Vous avez dit tout à l'heure que vous êtes en négociation avec Hydro-Québec pour l'installation de ces quarante-trois kilomètres (43 km). Ce n'est pas fait encore?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3560 Nous avons eu des rencontres il y a deux (2) semaines, avec Hydro-Québec, on attend des retours, la manière de procéder pour le partage des poteaux, on attend des retours d'Hydro-Québec à ce niveau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3565 Et si ça fonctionnait pas, vous seriez obligés de faire vos propres lignes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3570 Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous demandait également d'évaluer l'impact visuel de ces nouvelles lignes-là.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3580

OK. En ce qui a trait à l'impact visuel, bon, c'est sûr qu'il y a aucune étude qu'on a faite à cet effet. Il s'agit de lignes identiques, les lignes de distribution qu'on rencontre dans notre voisinage actuel.

3585

Puis après avoir fait certaines vérifications aussi, bon, sur ce genre d'impact visuel de nouvelles lignes électriques, je pense pas que ça a été fait dans différents dossiers, que ce soit d'Hydro-Québec, que ce soit pour des parcs éoliens. Donc on n'avait pas fait cet exercice-là dans notre étude d'impact.

3590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça veut dire que vous n'en ferez pas, c'est ça?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3595

Ça peut être quelque chose qui peut être à évaluer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3600

Parce que des endroits où il y en a pas de lignes existantes, bien évidemment, vous comprendrez avec moi que ça crée un impact.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3605

Bien, je vous dirais, posez-moi la question directement, je vais vérifier si on est en mesure de vous faire ça. C'est sûr, il y a toujours la question de délai, également, qui court un peu contre nous autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3610

J'ai pas besoin de la poser, vous l'avez posée pour vous-même, répondez maintenant.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3615

OK, je vais consulter mon équipe, je vais vous répondre demain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3620

D'accord.



Au niveau de l'échéancier, à la page 8 de l'addenda, il est indiqué que l'échéancier suivra les grandes lignes déjà inscrites dans le rapport principal, à l'exception de la phase 1A qui débutera en septembre 2006 plutôt qu'en juillet 2006.

3625 Or, dans le rapport principal, donc le PR3.1, page 32, il est écrit que la phase 2A, donc la phase pour les vingt (20) éoliennes, débuterait en juillet 2006 et que la phase 2B, pour les cent huit (108) éoliennes, débuterait en mars 2007. A priori, il semble étonnant que la phase 2A débute deux (2) mois avant la phase 1A.

3630 Donc la date de démarrage de la phase 2A n'est-elle pas aussi déplacée?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3635 En fait, c'est sûr qu'il y avait une coquille dans l'information qui a été transmise. Nécessairement, la phase 1A doit aller avant la 1B et avant aussi la 2.

3640 Pour ce qui est de l'échéancier, il y a un échéancier qui est prêt, nous allons le restructurer pour qu'il soit dans un format plus présentable, avec des éléments peut-être techniques superflus qui sont peut-être pas l'intérêt de la Commission ou des gens qui pourraient le consulter, parce que c'est quelque chose qui est volumineux, donc nous allons travailler pour faire quelque chose de plus concis, pour vous remettre ça au courant de la semaine prochaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3645 Autrement dit, vous allez nous faire un échéancier beaucoup plus détaillé, n'est-ce pas?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3650 Je dirais peut-être moins détaillé que ce qui a été fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Bien, moins détaillé, il y avait pas grand-chose. On parle de la page 32, la section 3.2.7.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3660 Je parle de ce qui a été fait, nous, à l'interne, on va faire une version qui va être beaucoup plus visuelle et explicite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3665 C'est ça, parce qu'en fait, ce que la Commission souhaite obtenir, monsieur Boulianne, c'est lui fournir un schéma du cheminement critique du projet, comprenant notamment les éléments tels que les travaux de déboisement, construction des chemins, installation des lignes enfouies et des lignes aériennes, construction du poste, installation des socles, montage des mâts, etc., etc. Donc avoir un cheminement critique de ces différents aspects-là.

3670 Vous allez nous fournir ça la semaine prochaine?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

3675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Contrat avec le fournisseur. Les modifications qui ont été apportées à l'échéancier du projet auront-elles des conséquences sur les ententes de livraison passées avec le fournisseur? Donc pouvez-vous expliquer comment, pourquoi et lesquelles.

3680

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, excusez-moi, je regardais autre chose. Pouvez-vous me répéter la question.

3685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les modifications qui ont été apportées à l'échéancier du projet auront-elles des conséquences sur les ententes de livraison passées avec le fournisseur; si oui, expliquez comment, pourquoi et lesquelles.

3690

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Les ententes demeurent telles quelles, et il y a pas d'impact à ce stade-ci.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc même si vous avez modifié votre échéancier, il y a aucun impact sur la livraison?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3700

Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705 OK. En fait, SkyPower, vous avez indiqué que votre contrat avec GE comportait une obligation mutuelle d'achat et de livraison de vingt-six (26) éoliennes en 2006 et de cent huit (108) en 2007.

3710 Qu'advient-il si, pour une raison, SkyPower n'était pas en mesure d'installer, en 2006, l'ensemble des vingt-six (26) premières éoliennes livrées par General Electric?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3715 Bon, à ce stade-ci, nous prévoyons toujours installer les vingt-six (26) éoliennes en 2006. L'entreposage est sous la responsabilité du transporteur, ce dernier a conclu une entente de location pour un espace privé dans le parc industriel de Rivière-du-Loup et un espace aussi au port de mer de Gros-Cacouna demeure une alternative qui est en discussion avec le transporteur.

3720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc GE fabrique, mais est-ce que c'est GE qui s'occupe de transporter?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3725 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3730 C'est SkyPower qui a donné un contrat à quelqu'un?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3735 Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3740 Et est-ce que, pour revenir un peu à ce que madame Huot parlait ce soir dans son mémoire, est-ce que ces choses-là vont être transportées par mer ou par réseau routier?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3745 Bon, en partie par mer, au niveau des pales d'éoliennes. Pour ce qui est des autres composantes, ça devrait être par réseau routier ou ferroviaire. Et c'est une entreprise de la Gaspésie qui va assurer la coordination et toutes les opérations de transport.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3750 Et à l'inverse si, pour quelque raison que ce soit, General Electric n'était pas en mesure de respecter son échéancier de livraison prévu au contrat, quelles seraient les conséquences pour le fournisseur, et pour vous et pour le projet; que prévoit le contrat que vous avez avec GE, là-dessus?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3755 Bon, des pénalités financières sont prévues au contrat si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas sa part de contrat. Il y aurait des délais, mais jusqu'à maintenant, rien de laisse croire qu'une des parties ne soit pas en mesure de remplir leurs obligations contractuelles, donc aucun délai ou pénalité financière ne sont donc prévus à l'heure actuelle.

3760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez eu des rencontres avec les municipalités pour choisir une firme externe d'ingénieurs-conseils qui sera mandatée pour caractériser l'état actuel de l'assise des routes et des rangs, comme vous vous étiez engagés à le faire?

3765

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3770 Bon, des discussions verbales ont eu lieu avec la municipalité de Saint-Épiphanie et Saint-Arsène, et puis il y a une lettre, aussi, qui a été envoyée dans les quatre (4) municipalités, qu'ils ont dû recevoir aux alentours du 12 ou 13 juin, à l'effet qu'on procéderait prochainement à l'expertise du réseau municipal et puis qu'on demandait des suggestions quant aux firmes à sélectionner pour faire cet exercice-là.

3775 Alors c'est une lettre qu'on va déposer à la Commission. Puis je comprends pas pourquoi la municipalité de Saint-Épiphanie ne l'aurait pas reçue puisque toutes les autres municipalités l'ont reçue, ça a été envoyé en même temps, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780 Donc vous allez déposer cette lettre-là à la Commission?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3785 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

3790 Est-ce que vous pouvez confirmer que cette étude-là va être menée avant le début de la phase 1A qui correspond à l'installation des six (6) premières éoliennes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3795 Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3800 Et est-ce que vous avez une date à laquelle cette évaluation-là sera effectuée? Est-ce que vous avez, est-ce que vous vous êtes entendus avec les municipalités, par contre, à savoir quelle firme d'ingénieurs-conseils va travailler là-dessus?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3805 On leur avait envoyé la correspondance et on leur donnait jusqu'à la fin du mois pour nous faire leurs suggestions. Puis par la suite, bien, on va s'asseoir avec eux autres et on choisira la firme en question, d'après les suggestions qu'ils vont nous avoir envoyées, une firme locale autant que possible, c'est toujours notre priorité, et puis deuxièmement, une firme qui a l'expertise pour faire ce genre d'ouvrage là.

3810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, dans la région, il y a quand même des firmes qui sont en mesure de le faire, j'imagine?

3815 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3820 Oui, il y en a quand même, mais c'est un exercice qui demande quand même une expertise particulière, là; c'est pas nécessairement seulement prendre des photos, il y a des méthodes d'analyse de détérioration de chemin en fonction du nombre de véhicules qui vont circuler, ça correspond à - tant de milliers de véhicules qui circulent, ça correspond à tant de millimètres de pavage et il y a un coût associé à ça.

Donc ça prend des firmes qui ont l'expertise à ce niveau-là.

3825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je pense aussi que le ministère des Transports doit avoir une espèce de devis type de ce genre de caractérisation à effectuer?

3830 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

J'imagine.

3835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De toute façon, la Commission quand même demandera au ministère des Transports si un tel devis existait, et s'il existe, il va être déposé, pour les municipalités, ce devis-là va être déposé sur le site de la Commission. Donc ce serait intéressant, s'il est déposé, que les municipalités, vous puissiez en prendre connaissance et vous discutiez entre vous de l'utiliser peut-être en grande partie, ce type de devis là.

3840  
3845 Maintenant, simulation visuelle depuis Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. On sait que vous avez fourni une série de simulations visuelles qui avaient été demandée par la MRC de Rivière-du-Loup. Ces demandes avaient été faites par contre en fonction de la configuration du parc éolien telle qu'elle était proposée en mai dernier.

3850 Donc le projet, il a été encore modifié ultérieurement et les simulations produites illustrent la nouvelle proposition. Or, le choix des vues demandées n'a pas été adapté à cette nouvelle configuration.

3855 Donc la Commission demande à SkyPower de produire une nouvelle version de la simulation numéro 1 faite à partir du chemin de l'Île, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, donc c'est le DA45.1. La vue demandée proviendrait du même endroit mais serait dirigée plutôt vers l'éolienne numéro 2 située à peu près au centre de la série de vingt (20) éoliennes proposées au nord de la route 20, près du village de Cacouna.

Donc c'est facile à faire?

3860 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, c'est quelque chose qui va être fait dans les prochains jours, du moins la prise de la photo. Et la simulation visuelle, vous devriez la recevoir d'ici deux (2) semaines.

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que les simulations visuelles qui avaient été demandées par la Commission, on va les recevoir à la même époque également?

3870 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3875           Caractérisation du milieu. Donc vous avez déposé le 30 mai 2006 un tableau portant le titre "Caractérisation du milieu parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup", donc c'est le document DA39.

3880           Est-ce que vous pouvez nous indiquer si ce tableau correspond bien à la version du parc éolien présentée le 13 juin 2006, soit le PR4.2, ou si elle correspond plutôt à la version précédente présentée en première partie de l'audience, c'est-à-dire la PR4.1.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3885           Oui, elle correspond effectivement à la version du parc éolien qui a été présentée le 13 juin, la dernière version, en fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3890           Donc le PR4.2?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3895           Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3900           Parfait.

3900           Dans le résumé d'étude d'impact, le PR3.1, à la page 29, il est indiqué que:

"Pour chaque site d'implantation des éoliennes, il sera nécessaire d'aménager une surface d'environ deux mille cinq cents mètres carrés (2500 m<sup>2</sup>)."

3905           Par contre, dans l'addenda de l'étude d'impact, PR4.2 à la page 7, il est écrit que:

"Pour chaque site d'implantation des éoliennes, la surface de travail nécessaire à l'érection des éoliennes a été modifiée pour avoir au maximum cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>)."

3910           Expliquez ce qui motive cette augmentation de la superficie de l'aire de travail.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3915 OK. Après avoir eu plusieurs discussions avec notre fournisseur, notre fabricant,  
General Electric, ils nous ont fait des recommandations au niveau de l'érection des éoliennes,  
au niveau de l'assemblage des pales des éoliennes, ils suggèrent très fortement que cette  
opération soit faite au niveau du sol, l'assemblage des trois (3) pales avec le rotor, et après ça  
faire une levée et installer ça. Donc nécessairement, ça nécessite un espace au sol qui est  
3920 supplémentaire pour l'espace qui est requis nécessairement pour faire cette étape-là.

Cette nouvelle superficie, c'est une aire de travail temporaire, en fait, c'est pas quelque  
chose qui est permanent. Et dans la première partie, bien, ça avait été accepté par la CPTAQ.

3925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce qu'à ce moment-là, vous allez utiliser la Narrow Track?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3930 Pas nécessairement. On utilise une machinerie qui est très efficace et qui nécessite un  
espace très restreint.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3935 Aussi restreint que la Narrow Track?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3940 Bien regardez, nous, on est capable de circuler dans un chemin fini, la crête du chemin,  
cinq mètres (5 m) de large, sans problème. Alors c'est quelque chose de très positif par rapport  
à d'autres choses qui sont faits beaucoup plus larges.

3945 Et juste peut-être pour compléter la question qui était au niveau de l'espace, je  
mentionnais que c'était pour l'assemblage des pales d'éoliennes au niveau du sol et puis bon,  
c'est un espace temporaire, et c'est un espace qui nécessite pas d'aménagement particulier.  
Les pales sont tout simplement positionnées sur, souvent c'est des balles de paille pour éviter  
de les briser, l'assemblage se fait à ce niveau-là, donc c'est pas nécessairement une surface  
qui va être gravelée ou quoi que ce soit.

3950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3955 Selon l'addenda à l'étude d'impact, le déboisement total prévu serait de quatre-vingt-  
quinze hectares (95 ha).



Cette superficie de déboisement a-t-elle été estimée en supposant que la surface de travail pour chaque éolienne était de deux mille cinq cents mètres carrés (2500 m<sup>2</sup>), tel qu'indiqué dans le PR3.1, ou de cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>) tel qu'indiqué dans le PR4.2, page 7?

3960

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, comme spécifié dans le document PR4.2, la superficie totale de déboisement est estimée en considérant la superficie à déboiser de cinq cents mètres carrés (500 m<sup>2</sup>) pour les aires de travail, cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>), pardon.

3965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes en mesure d'évaluer le volume de bois en mètres cubes qui serait produit par ces coupes, ainsi que sa valeur commerciale approximative?

3970

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, je vais être en mesure de vous donner ça à l'instant même, c'est une information qui est venue très récemment.

3975

Au niveau des résineux, il y aurait mille cent huit mètres cubes (1108 m<sup>3</sup>), je parle des résineux mélangés. Je répète, résineux mélangés, mille cent huit mètres cubes (1108 m<sup>3</sup>). Les résineux, mille cinq mètres cubes (1005 m<sup>3</sup>). Les feuillus, deux mille six cent quarante-deux mètres cubes (2642 m<sup>3</sup>). Les feuillus mélangés, deux mille huit cent soixante-dix mètres cubes (2870 m<sup>3</sup>). Et toutes autres espèces mélangées, cent trente-sept mètres cubes (137 m<sup>3</sup>).

3980

Je serai en mesure de vous remettre un tableau plus précis pour fins de compréhension.

3985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous le déposerez auprès de madame Boutin.

3990

Comment prévoit-on disposer de ce volume de bois?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, nous autres, on n'a pas prévu de dispositions en tant que telles au niveau des volumes de bois, parce que tout le bois va être coupé et donné aux propriétaires terriens. Donc on n'a pas de dispositions à cet effet-là.

3995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4000 Parce que là, il semblerait qu'il y ait un problème en termes de dispositions, pour la mise en marché de ce bois-là. Parce que ça donne quoi de couper du bois si on le laisse pourrir le long du chemin.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4005 Bien en fait, le problème de mise en marché, c'est lorsque c'est du bois qui va s'en aller pour les usines de papiers ou les usines de panneaux particules qui sont régies par le Syndicat des producteurs de bois, donc c'est une partie. Je parlais dans mes chiffres de l'ordre de mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>). Il faudrait savoir qu'est-ce qui en est pour la région, si c'est mille mètres cubes (1000 m<sup>3</sup>) dans cinq cent mille (500 000 m<sup>3</sup>), c'est pas une grosse proportion, là. Il faudrait voir le pourcentage, voir si ça a un impact.

4010 Mais pour tout ce qui est des autres essences de bois, le bois d'œuvre, le bois de sciage, le bois pour le chauffage, etc., c'est pas assujetti par ce syndicat-là en tant que tel. 4015 Donc c'est une minorité, une petite partie du bois en tant que telle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4020 Est-ce que vous êtes en mesure de nous indiquer le coût de démantèlement unitaire d'une éolienne et fournir une ventilation du coût en fonction des diverses opérations du démantèlement, c'est-à-dire le démontage des pales, de la nacelle, du mât, arasement du socle, enlèvement des lignes électriques enfouies, etc.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4025 On est en train de travailler là-dessus, de vous présenter quelque chose d'assez exhaustif à ce niveau-là, on est en démarche auprès de compagnies spécialisées en démolition. Puis aussi, il y a maintenant sur le marché quelques entreprises, en Amérique du Nord, qui se spécialisent dans la récupération d'éoliennes pour faire une certaine cure de rajeunissement et 4030 les revendre à d'autres marchés, sur d'autres marchés.

Ça fait qu'on est en train de faire des vérifications à ce niveau-là, on devrait être en mesure de vous répondre là-dessus maximum la semaine prochaine.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au maximum la semaine prochaine, parfait.

4040 Est-ce que vous pourriez mettre à jour l'information fournie quant aux redevances offertes aux municipalités, parce qu'il semblerait que ça ait changé encore depuis quelque

temps. Donc il s'agirait de mettre à jour les tableaux du document déposé DA20, afin de tenir compte des changements dans le nombre d'éoliennes par municipalité résultant des modifications apportées au projet depuis la fin de la première partie de l'audience.

4045 Indiquer également le nombre d'éoliennes maintenant proposé dans chaque municipalité, et expliquez-nous un peu toute la problématique du seize mille (16 000 \$) qui est rendu cinquante mille (50 000 \$) pour quatre (4) municipalités, alors qu'on avait trente-deux mille (32 000 \$) pour deux (2) municipalités, au départ.

4050 Donc on aimerait que vous nous expliquiez l'objet, et le pourquoi et le comment, et de la façon que ça va être fait.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4055 OK. Au niveau des municipalités, le nombre d'éoliennes, bon maintenant, on est à vingt-six (26) éoliennes à Cacouna, les redevances sont deux mille dollars (2000 \$) par éolienne indexées à un point cinq pour cent (1,5 %) annuellement; donc pour la municipalité de Cacouna, ça fait cinquante-deux mille dollars (52 000 \$) la première année. L'Isle-Verte, trente-cinq (35) éoliennes, qui fait soixante-dix mille (70 000 \$). Saint-Épiphanie, trente-cinq (35)  
4060 éoliennes également, soixante-dix mille (70 000 \$). Saint-Arsène, trente-huit (38) éoliennes, soixante-seize mille (76 000 \$).

Au niveau du fonds de visibilité, les rencontres qu'on avait eues, plusieurs rencontres qu'on a eues avec la MRC nous ont soulevé que l'impact visuel sur les municipalités non  
4065 concernées directement par le projet était principalement au niveau de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Saint-Paul-de-la-Croix. Alors à ce moment-là, on avait mis en place un fonds de visibilité de seize mille dollars (16 000 \$) pour chacune de ces municipalités.

Cependant, à la suite des modifications qui ont été faites, nécessairement Notre-Dame-  
4070 des-Sept-Douleurs a un impact visuel qui est beaucoup moindre, Saint-Paul-de-la-Croix, bon, c'est pas moins pire, c'est pas pire. Mais cependant, il y a peut-être d'autres municipalités qui devraient être considérées.

Alors d'un commun accord avec la MRC, on a convenu de mettre, excusez l'expression,  
4075 un pot, un montant forfaitaire de cinquante mille dollars (50 000 \$) qui serait à titre de fonds de visibilité, et puis la répartition de ces montants-là se ferait en collaboration avec SkyPower, la MRC et les municipalités qui sont membres de la MRC de Rivière-du-Loup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4080 Lorsque vous parlez du taux de propriétaires terriens qui auraient signé des options, dans une réponse que vous avez envoyée au BAPE, donc DA50, il est indiqué qu'il y a actuellement cent sept pour cent (107 %) de propriétaires de lots touchés qui ont signé des

4085 options, et le but visé est de cent quinze pour cent (115 %). A priori, l'utilisation de taux supérieurs à cent pour cent (100 %) est surprenante.

S'il vous plaît, pourriez-vous expliquer ce que vous entendez par des taux de cent sept (107 %) ou cent quinze pour cent (115 %) de propriétaires.

4090 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4095 En fait, le projet, cent pour cent (100 %) du projet, c'est cent trente-quatre (134) éoliennes. Au moment actuel, si on prend les éoliennes qui sont signées et les "back up" qui sont signés, les éoliennes en réserve, on arrive à cent sept pour cent (107 %) du montant de cent trente-quatre (134); et si l'ensemble des éoliennes visées sont signées, on va avoir quinze pour cent (15 %) d'éoliennes qui vont être en réserve, on va être à cent quinze pour cent (115 %).

4100 Au niveau des éoliennes qui restent à signer, principalement, ça a déjà été mentionné, c'est le secteur Cacouna, le secteur ouest de la route de l'Église à Cacouna, c'est principalement là, mis à part deux (2) autres éoliennes à Saint-Épiphanie qui restent à signer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4105 OK. Dans le secteur ouest, il y a monsieur Bérubé qui nous mentionnait ce soir qu'il y avait aucun propriétaire qui avait signé avec vous. Est-ce le cas?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4110 Non, c'est pas le cas.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

4115 Nommez-les!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bérubé, on dit pas un mot, on laisse monsieur Boulianne répondre.

4120 Donc si je comprends bien, monsieur Boulianne, cent quinze pour cent (115 %) des propriétaires, est-ce que c'est cent quinze pour cent (115 %) de cent trente-quatre (134) éoliennes ou cent quinze pour cent (115 %) de cent cinquante-quatre (154) éoliennes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4125 En fait, ça fait cent quinze pour cent (115 %) de cent trente-quatre (134) éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4130           Donc qui fait cent cinquante-quatre (154) en bout de ligne ou cent cinquante-six (156),  
là, on s'entend, si je calcule vite, là. Mais il commence à être tard!

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4135           Vous avez votre calculatrice en face de vous!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4140           Non, même pas. C'est parce que moi, j'ai pas été habitué à la calculette. Nous autres,  
vous et moi, et mon collègue aussi, on a appris ça par coeur, deux multiplié par deux (2 X 2) et  
puis dix multiplié par dix (10 X 10). Ça fait qu'on est capable de calculer vite, parfois.

4145           Donc est-ce que vous pourriez nous présenter un tableau indiquant, pour chaque  
municipalité, le nombre d'éoliennes proposées, le nombre de lots touchés, le nombre de  
propriétaires touchés, le nombre de propriétaires ayant signé un contrat d'option à la date de  
publication de l'addenda, donc en date du 13 juin 2006, le nombre total d'éoliennes sur les  
terres des propriétaires ayant signé une option seulement, le nombre ayant signé une entente  
finale de localisation à la date de publication de l'addenda, donc en date du 13 juin 2006, et le  
nombre total d'éoliennes sur les terres des propriétaires ayant signé une entente finale.

4150           **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, nous seront en mesure de vous déposer ça dans les prochains jours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4155           Donc ça va être un tableau qui va tout nous indiquer cela, parfait. Évidemment, c'est  
toujours par municipalité.

4160           Vous avez déposé un tableau intitulé "Liste des turbines", donc c'est le DA43 et annexe  
B du PR4.2.

4165           Pour faciliter à tous la compréhension de ce tableau, pourriez-vous fournir, en guise de  
légende, un texte d'accompagnement expliquant ce que signifient les chiffres de la colonne  
"Symbole" et les indications comprises dans la colonne "Type", à quoi correspondent les  
chiffres de la colonne "Turbine" et à quel système de référence correspondent les coordonnées  
X et Y.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4170 OK. Au niveau du symbole, ça, il s'agit d'un code interne qui aurait peut-être pas nécessairement dû se retrouver sur le tableau, ça sert à la visualisation et puis à l'impression des plans, c'est lorsqu'on s'échange des données, des fichiers électroniques, donc il aurait pu ne pas être là et ça aurait pu faciliter la compréhension.

4175 Au niveau de "Turbine", bien nécessairement, c'est le numéro attribué à l'éolienne qui est désigné comme tel sur les cartes.

4180 Les types, il y a différents types, le type 108 – je vais commencer par ordre chronologique, plutôt. Le type qui s'appelle "Article 22", en fait c'est les six (6) premières éoliennes qui ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation. Ensuite, le type "Turbines test", c'est les vingt (20) éoliennes de la phase 1B. Le type 108, c'est les cent huit (108) éoliennes de la phase 2. Et le type "back up", c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4185 Puis les coordonnées X et Y?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4190 Bien, c'est un système de coordonnées géodésiques, UTM, NAD83.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4195 Dans sa réponse adressée à la Commission, Transports Canada recommande, bien que le respect des normes d'identification des obstacles aériens soit fait de façon volontaire, que:

4200 "Les personnes qui prévoient la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage dont la hauteur ou l'emplacement pourrait constituer un danger pour la sécurité aérienne répondent aux exigences relatives aux normes puisque le ministre peut, par arrêté, ordonner au propriétaire ou aux personnes qui en ont le contrôle de les baliser et de les éclairer conformément aux normes."

4205 Donc c'est la réponse dans le DQ6.1, à la page 2.

Est-ce que le promoteur peut nous indiquer s'il compte faire évaluer par Transports Canada et NAV Canada son plan d'implantation du parc éolien?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4210

En fait, l'installation des éoliennes est assujettie à la réglementation découlant de la Loi canadienne sur le transport aérien.

4215

Donc préalablement à l'installation d'une éolienne, une autorisation doit être obtenue des autorités compétentes, soit Transports Canada et NAV Canada.

4220

Une telle demande a été formulée à ces deux (2) organismes le 5 avril 2006. Le 16 mai dernier, Transports Canada a approuvé les six (6) premières éoliennes correspondant à la phase 1A du projet. Nous déposerons cette semaine ces documents à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4225

Dans votre documentation relative au projet, on retrouve alternativement les appellations Terrawinds et Terravents.

Est-ce que vous pouvez expliquer la différence entre les deux (2) appellations?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4230

En fait, la différence entre Terrawinds et Terravents, c'est la même entité légale, elles sont toutes les deux (2) incorporées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4235

Incorporées. C'est la même entité légale mais...

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4240

Excusez-moi, OK., excusez-moi. OK, la dénomination sociale qui apparaît sur les documents constitutifs de la société est Terrawinds Resources Corp. Il n'y a aucune version française. Pour les fins d'enregistrement au Québec, Les Ressources Terravents a été déclaré comme raison sociale, un nom d'affaires.

4245

Le gestionnaire officiel du projet est donc Terrawinds Resources Corp.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland, vous aviez une question, je pense.

4250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. C'est simplement, dans certains documents de Transports Canada, on a vu qu'à cause de la proximité d'un aéroport, il était possible que certaines des éoliennes doivent être peintes en bandes orange et blanches.

4255

Est-ce que c'est le cas ou non?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4260

Nous, on a eu aucune indication à cet effet de la part de Transports Canada.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc l'approbation qu'ils ont donnée, ça inclut la couleur, la peinture, les lumières?

4265

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je n'ai pas par cœur l'ensemble du contenu de l'approbation qu'on nous a envoyée. C'est un élément qui va vous être déposé cette semaine.

4270

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va être inclus?

4275

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4280

La question des lumières?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4285

J'imagine que c'est inclus là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4290



**PAR LE PRÉSIDENT:**

4295 Au niveau des actionnaires du projet, afin de comprendre la structure du capital-actions de SkyPower-Terrawinds, indiquez les catégories d'actions, donc expliquez les spécificités de chacune de ces catégories, le nombre d'actions émises à ce jour selon évidemment chacune de ces catégories encore une fois, le nombre d'actionnaires impliqués à ce jour, la quantité d'actions détenue par chacun des actionnaires et la répartition des votes.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4300 Au niveau des catégories d'actions, il y a deux (2) types d'actions, les actions ordinaires et les actions privilégiées.

4305 Le nombre d'actions émises à ce jour, selon les catégories, donc il y a sept point sept millions (7,7 M) d'actions à dix dollars (10 \$) dont quarante-neuf (49 %) sont des actions ordinaires, quarante-neuf pour cent (49 %), dirais-je, et cinquante et un pour cent (51 %) des actions privilégiées.

4310 Le nombre d'actionnaires impliqués à ce jour est approximativement trois mille (3000). Les quantités d'actions détenues par chacun des actionnaires, les actionnaires détiennent des quantités variables.

4315 Évidemment, bon, le nombre d'actions et le nom des propriétaires, c'est quelque chose qui demeure confidentiel.

La répartition des votes, les actions ordinaires commandent quarante-neuf pour cent (49 %) des parts de vote de Terrawinds, et les actions privilégiées commandent cinquante et un pour cent (51 %) des parts de vote de Terrawinds.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4320 Et au niveau des actions privilégiées, est-ce qu'elles appartiennent toutes à SkyPower, c'est ça?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Au niveau des actions privilégiées, il y a un organigramme qui avait été fourni à la Commission à cet effet.

4330 Au niveau des actions privilégiées, est-ce qu'elles sont cent pour cent (100 %) à SkyPower, il faudrait que je vérifie cet élément-là et que je vous revienne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4335 La MRC de Rivière-du-Loup a superposé la position des éoliennes de la plus récente version du parc éolien proposé, donc le PR4.2, sur la carte des vents déposée par SkyPower, donc le DA29; elle a déposé la carte résultante à la Commission, DB61.

4340 Cette carte indique notamment qu'une partie des éoliennes proposées seraient situées dans des zones de vents relativement faibles, six (6 m/s) à six point cinq mètres-seconde (6,5 m/s), particulièrement à L'Isle-Verte et à Saint-Arsène. Elle indique également que presque aucune éolienne n'a été localisée dans les zones les plus venteuses des municipalités de Saint-Épiphane, de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-François-Xavier-de-Viger, dont des vents de sept (7 m/s) à sept point cinq mètres-seconde (7,5 m/s).

4345 SkyPower pourrait-il confirmer la précision de la superposition du document DB61 ou sinon, déposer à la Commission une localisation plus précise du parc éolien sur la carte des vents.

4350 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

En fait, la carte qui a été faite par la MRC, qui utilisait nos informations, c'est exact, ce qui a été fait.

4355 Cependant, ce qu'il faut regarder là-dedans, c'est qu'au niveau des zones de vents, elles sont identifiées par des couleurs qui incluent une plage d'environ point cinq mètre-seconde (0,5 m/s); donc c'est la seule information qu'on a en regardant la carte.

4360 Et puis à certains endroits, on peut être à la limite inférieure du point cinq (0,5 m/s), on tasse juste de quelques mètres et on va être à la limite inférieure, la partie qui est inférieure.

Donc des fois, on peut penser qu'en déplaçant une éolienne, on voit un changement de couleur, que la modification est significative au niveau du vent, mais elle peut être très très minime dans certains cas.

4365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4370 Essayez donc de nous expliquer, dans ce cas-là, pourquoi SkyPower ne propose pas d'exploiter les gisements éoliens dans les zones de vents de sept (7 m/s) à sept point cinq (7,5 m/s) qu'on retrouve soit à Saint-Paul-de-la-Croix ou encore à Saint-François-Xavier-de-Viger.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4375 En fait, ces municipalités sont pas dans le projet, n'ont jamais été incluses dans le projet initial en soi. Alors regarder cette alternative aurait impliqué de refaire pratiquement l'ensemble de l'étude d'impact, avec tous les délais que ça implique. Donc ça aurait été quelque chose d'impossible à notre niveau.

4380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans une version précédente de votre projet éolien, donc dans le PR4.1, vous aviez prévu de localiser une série d'éoliennes dans ou tout près d'une zone de vents forts, donc c'est la zone rose, sept (7 m/s) à sept point cinq mètres-seconde (7,5 m/s) située en bordure du troisième Rang à Saint-Épiphané.

4385 Or, dans la nouvelle version du projet, six (6) des éoliennes placées à cet endroit ont été retirées. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi elles ont été retirées et pourquoi ce gisement n'est pratiquement pas exploité.

4390

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon en fait, comme j'expliquais un peu précédemment, ça peut avoir l'impression qu'on a diminué énormément de vent en se déplaçant de ce secteur-là, il y a une légère diminution.

4395

Mais la raison aussi qui accompagne ça, au niveau du déplacement, c'est que ce secteur-là est caractérisé par plusieurs petits lots étroits, donc plusieurs propriétaires différents. Étant donné la distance qu'on a généralement entre les éoliennes, qui est de l'ordre de trois cent cinquante mètres (350 m), ça implique que plusieurs propriétaires n'auraient pas d'éoliennes, auraient tout simplement un bout de chemin qui passerait sur leurs terres, et puis les gens qui offrent leurs terres pour avoir des éoliennes, ils veulent avoir des éoliennes, ils veulent pas seulement avoir un bout de chemin.

4400

4405 Donc ça aurait été un secteur qui aurait peut-être été un petit peu problématique à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas plus payant d'avoir des chemins que d'avoir une éolienne?

4410

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est plus payant d'avoir un chemin plutôt qu'une éolienne? C'est plus payant d'avoir un chemin et une éolienne.

4415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais si on fait abstraction, si on prend un ou l'autre, est-ce que c'est plus payant d'avoir un chemin que d'avoir une éolienne?

4420

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bien, il y a peut-être le phénomène peut-être de fierté là-dedans, de dire, j'ai mon éolienne chez nous. Parce que c'est quelque chose qui est revenu souvent...

4425

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous répondez pas à ma question, monsieur Boulianne.

4430

Je vous demande: est-ce que c'est plus payant d'avoir juste un chemin d'accès ou d'avoir une éolienne, un ou l'autre?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4435

C'est plus payant d'avoir une éolienne, mais c'est du cas par cas, en fonction des superficies de terrain, selon les règles de calcul.

Mais en général, c'est toujours plus payant d'avoir une éolienne.

4440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Béland, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4445

Parce que pour l'éolienne, il y a un montant fixe, c'est ça, qui est donné par éolienne?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4450

Bon, au niveau de l'éolienne, c'est un montant fixe, donc il y a un montant fixe au niveau de l'éolienne et il y a un montant fixe qui s'additionne au niveau de la superficie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4455

C'est ça, voilà.

Alors la partie qui est en superficie, c'est plus payant d'avoir des chemins – en fait, je vais la poser autrement!

4460 Si on regarde l'ensemble des superficies, cent trente-quatre (134) éoliennes multipliées par cinq cents mètres carrés (500 m<sup>2</sup>), et il y a combien de kilomètres de chemins?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4465 Bon, c'est pas tout à fait comme ça, la méthode de calcul. Il y a une partie qui est point cinq pour cent (0,5 %) qui est la production de l'éolienne, donc ça prend une éolienne pour avoir cette partie-là.

4470 L'autre partie, c'est la superficie des terres qui ont été offertes au promoteur pour installer des éoliennes. Donc ce montant-là, c'est point cinq pour cent (0,5 %) de l'ensemble de la production du parc éolien.

4475 Donc tout dépendant de la proportion de terre que le propriétaire a offerte, on fait le ratio, sa proportion sur l'ensemble des terres du projet, puis il y a ce ratio-là fois cent soixante-sept mille cinq cents (167 500), qui correspond à point cinq pour cent (0,5 %) de la production.

Donc quelqu'un qui a une éolienne additionne ces deux (2) montants-là, alors que quelqu'un qui a juste un chemin a juste un montant.

4480 Au niveau des chemins en tant que tels, c'est un autre paiement qui est différent, c'est les surfaces qui sont utilisées de façon permanente, donc on donne cinq cents dollars (500 \$) par acre de superficie utilisée de façon permanente.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4485 Donc le contrat, parce que quand on lit le contrat superficiaire, ça dit qu'il y a un montant qui est réparti au prorata des superficies utilisées, mais c'est seulement les superficies d'éoliennes, alors c'est pas les superficies de chemins et de stationnement?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4490 Non, c'est au prorata de la superficie qui est offerte. Donc si un propriétaire a cinq cents (500) acres mais on n'utilise un (1) acre ou deux (2) acres pour faire nos installations, bien, la proportion qui va être calculée, c'est sur le cinq cents (500) acres.

4495 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il a offert cinq cents (500) acres, vous en utilisez un (1).

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4500

Ça peut arriver que dans certains cas, un propriétaire ait offert énormément d'acres, mais pour des raisons de distance par rapport aux habitations, de distance par rapport aux chemins publics, périmètre d'urbanisation, etc., qu'on puisse pas installer plus qu'une éolienne sur sa propriété. Je vous donne un exemple, là, mais c'est pas un exemple impossible, ce que je vous donne.

4505

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est très difficile à comprendre, votre histoire.

4510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, je comprends pas, là, vous allez m'expliquer ça autrement.

4515

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Comment quelqu'un offre des acres, pourquoi il a pas offert la totalité de sa terre, alors ça aurait été bien plus payant.

4520

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est effectivement ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4525

Alors ils ont offerts la totalité de leurs terres?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4530

Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Tous les cultivateurs qui ont signé avec vous ont offert la totalité de leurs terres?

4535

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

La totalité des terres qu'ils voulaient offrir.

4540 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que d'une certaine façon, ça n'a pas tellement de sens; il peut pas offrir sa terre au complet pour des éoliennes.

4545 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vous donne un exemple.

4550 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Si j'étais à la Commission de protection du territoire agricole, j'accepterais pas que tous les cultivateurs aient offert la totalité de leurs terres pour installer des éoliennes. C'est supposé être zoné vert pour l'agriculture.

4555 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4560 OK. Ils nous offrent un acte superficiaire pour installer des éoliennes, mais là, lorsque vient le temps de la construction, des plans plus précis, il y a une description technique qui est faite, précise, sur l'endroit de l'éolienne et des chemins, et c'est ce qui fait l'objet de la demande d'autorisation à la CPTAQ et non l'ensemble de la terre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4565 Alors les cultivateurs ont offert l'ensemble de leurs terres pour installer des éoliennes?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

4570 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors ils vont recevoir un gros montant, même s'il y a pas d'éolienne, ou qu'il y a pas de chemin ou il y a rien?

4575 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4580 Ça me semble impossible à calculer, alors.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4585 Bien, c'est sûr que ça peut paraître assez compliqué comme ça, j'avais fait, lors de la première présentation, un acétate, je sais pas si j'ai eu l'occasion, j'ai eu une question aussi pointue et j'ai eu l'occasion de le présenter, mais j'ai quelque chose de prêt à cet effet, des exemples de calculs, en fait, qu'il me ferait plaisir de donner à la Commission pour faciliter la compréhension.

4590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'effectivement, c'est pas facile à comprendre, je suis d'accord avec mon collègue.

4595

Déposez-nous ça, et puis si on comprend pas, il va falloir que quelqu'un nous écrive un cours 101 de contrat superficielle, parce que c'est très important pour la Commission.

Est-ce que vous avez d'autres questions, monsieur Béland?

4600

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non. Je comprends toujours pas que les cultivateurs puissent offrir l'ensemble de leurs terres.

4605

Quelqu'un qui a, je sais pas, moi – c'est quoi la grandeur moyenne d'une terre, ici, cent hectares (100 ha), deux cents (200 ha), cinq cents (500 ha), six cents hectares (600 ha)?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4610

Peut-être cent cinquante (150) acres.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4615

Acres?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

4620

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Disons quelqu'un qui a deux-trois (2-3) terres, il en a quatre cent cinquante (450), et il est d'accord avec vous, il vous offre les quatre cent cinquante (450), et il va recevoir un



4625 paiement sur les quatre cent cinquante (450) même si vous placez même pas d'éolienne sur sa terre?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4630 C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors si vous avez – vous avez signé avec combien de propriétaires, en tout?

4635

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Nous sommes rendus à peu près à soixante-dix (70).

4640

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc soixante-dix (70) ont offert l'ensemble, en moyenne cent cinquante (150), ça fait que vous allez diviser le un point cinq (1,5 %) par un très très gros chiffre, mais finalement les gens auront pas plus d'argent que s'ils avaient offert juste dix (10).

4645

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bien en fait, toutes proportions gardées, ils vont recevoir un montant à peu près équivalent au montant de la redevance pour l'éolienne, donc qui est de l'ordre de deux mille deux cent cinquante dollars (2250 \$).

4650

C'est du cas par cas, mais pour la partie de la superficie, ils devraient recevoir un montant à peu près équivalent.

4655

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4660

Dans le PR4.2 que vous avez déposé récemment, la figure 2 indique qu'il y aurait trois (3) sites d'implantation – c'est des nouvelles questions, monsieur Boulianne, cherchez pas, je suis sûr que vous avez pas la réponse, en tout cas si vous l'avez, tant mieux, sinon c'est pas plus grave – la figure 2 indique qu'il y aurait trois (3) sites d'implantation d'éoliennes de réserve entre la route 132 et la 20, tandis que la figure 1 n'en indique aucune.

4665

Donc pourquoi, laquelle des deux (2) qui est pas bonne, laquelle des deux (2) figures qui est défectueuse?

4670 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Vous parlez de sites de réserve au sud de l'autoroute 20?

4675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est entre la route 132 et la 20, donc c'est à Cacouna évidemment, là. Donc si vous regardez la figure 2 du PR4.2, il y aurait trois (3) sites d'implantation d'éoliennes en réserve, alors qu'on ne retrouve pas ces trois (3) sites d'implantation là en réserve sur la figure 1.

4680 Ça fait que je vous demande laquelle est la bonne et celle qui est pas bonne, bien, de la corriger, ce serait intéressant pour la Commission.

4685 Donc dans le fond, sur la figure 1, on a dix-sept (17) sites de réserve, et sur la figure 2, on en a vingt (20). Est-ce que c'est dix-sept (17) ou c'est vingt (20). C'est ça qu'on veut savoir.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais vérifier ce point-là.

4690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et d'autres petites questions encore.

4695 Donc on vous avait demandé de présenter la liste des vingt-six (26) projets éoliens auxquels vous référiez dans votre étude d'impact. La réponse qu'on a eue dans le DA51:

"Nous ne divulguons généralement pas d'information spécifique à propos de nos activités de développement. "

4700 Est-ce qu'on doit comprendre que le promoteur invoque la notion de confidentialité pour refuser de fournir cette liste-là de ses projets éoliens?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4705 Vous avez pas eu d'information sommaire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4710 Justement, c'est sommaire, et c'est pas une information sommaire qu'on voulait. La Commission avait demandé un tableau avec toutes des informations bien précises, et on l'a pas eu.

4715 Donc si vous invoquez cette confidentialité, dites-nous-le, mais on n'a pas eu la réponse à laquelle on est en droit de s'attendre. Donc on avait demandé de nous préparer un tableau et on l'a pas eu.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4720 Vous avez pas eu plus que vous venez de me dire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4725 Non, on a eu quelques informations, mais ça comprend pas ce que la Commission voulait.

La Commission voulait que vous détailliez les vingt-six (26) projets, à quelle étape ils sont rendus, quelle est la participation de SkyPower dans ces projets-là, etc., etc., etc. Donc un tableau avec toutes ces informations-là.

4730 Mais c'est pas ça qu'on a eu. On a eu beaucoup de général, et le général, on va nulle part avec ça, à moins de s'appeler Général Lee et puis de commander l'armée des Sudistes qui a perdu aussi.

4735 Mais c'est ça qu'on veut, on veut avoir de l'information très précise.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4740 En fait, là je comprends mieux le sens de la question. Il y a quelque chose qui a été présenté, mais c'était général et non sur l'ensemble des projets en cours de SkyPower.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4745 Donc on veut chaque projet, chacun des projets, et je pense que la question était quand même assez spécifique; si je me trompe pas, c'était DQ8, je pense, qu'on vous a envoyée.

Et la réponse que nous avons reçue est tellement générale qu'on peut même pas s'en servir.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4750

Mais c'est le maximum d'information qu'on peut donner à ce stade-ci sur les autres projets qui sont en cours, pour des raisons – il y a des projets qui sont en financement, qui sont à différents stades, il y a des raisons de confidentialité nécessairement là-dedans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4755

Donc vous invoquez, c'est ça, la notion de confidentialité?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4760

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4765

Et on vous avait demandé aussi de nous confirmer si le projet, le projet actuel fait partie ou non des projets qui ont obtenu une subvention de la première phase du programme EPÉEÉ.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4770

Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4775

Vous avez eu cette subvention-là?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

4780

Puis peut-être pour compléter la question précédente au niveau des projets de SkyPower, bon, c'est une question de confidentialité et aussi par rapport à la compétition. Je veux dire, étendre toutes ses cartes, de dire où on s'en va dans nos projets, ça peut être quelque chose qui peut nous nuire dans le futur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4785

Monsieur Béland, vous avez une sous-question?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4790

J'imagine que le Québec est pas le seul, j'allais dire, pays au monde, la seule région du monde ou la seule juridiction au monde qui demande des études d'impact, qui demande un processus de consultation.

4795

Alors si vous avez des projets ailleurs – au Québec, vous en avez pas d'autres, on le saurait – est-ce que vous avez des projets qui sont rendus à l'étape de divulguer l'étude d'impact et de faire une consultation auprès du public?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4800

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4805

Aucun. Donc celui-ci est le seul projet qui est avancé au point de nécessiter ces étapes-là?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4810

Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4815

Alors les autres projets sont des projets; c'est-à-dire que vous les avez imaginés, que vous avez écrit quelque part que vous allez dans une certaine direction mais personne le sait, je veux dire à part vous, puisque c'est confidentiel?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4820

Certains projets commencent à être connus, mais au niveau du stade d'avancement, le projet ici est le plus avancé, c'est le premier qui est en étude d'impact.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4825

Bon, si on va sur votre site Internet, sur le site Internet de SkyPower, il y a des informations, je me rappelle plus quelle est l'adresse exacte, mais on voit quelques projets, il y en a un qui s'appelle Listuguj, il y en a un qui s'appelle Mistissini, il y en a un autre qui s'appelle, j'oublie de mémoire, Wolfe Island, ça c'est en Ontario, je pense, au large de Kingston?

4830 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Dans ce secteur-là.

4835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Où en sont rendus ces projets?

4840 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est des projets qui sont en préparation, à différents stades.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4845 Alors quand on vous a demandé une liste, vous auriez pu au moins nous envoyer les trois (3) qui sont sur votre site Internet; parce que me semble qu'un site Internet, c'est pas très confidentiel.

4850 Alors est-ce que vous pourriez quand même retourner auprès des gens pour qui vous travaillez, et leur dire s'il y en a peut-être pas trois (3) ou quatre (4) autres dont on pourrait avoir le nom et l'état d'avancement.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4855 S'ils sont sur le site Internet, il y aura certainement pas de problème à en parler dans la liste.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4860 Bon, on aimerait ça avoir des nouvelles sur l'état d'avancement de ces projets. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4865 Donc je veux juste revenir à la question que j'ai posée, donc vous avez eu la subvention d'un sou le kilowattheure (1 ¢/kWh) dans le programme EPÉÉ?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Excusez, j'ai peut-être mal compris la question.

4870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que oui, c'est pour ça que je la répète, parce que ça m'a laissé un peu...

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4875           Alors ça, on n'est pas rendu à ce stade-ci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4880           OK. Parce qu'en fait, on vous demande de confirmer si le projet actuel fait partie ou non de l'ensemble des projets qui ont obtenu une subvention de la première phase du projet EPÉE, parce qu'on sait qu'il y a eu une première phase, après ça le gouvernement libéral y allait pour une deuxième phase, mais dans la première phase, je pense que c'était le premier mille mégawatts (1000 MW).

4885           Donc est-ce que vous avez eu une subvention dans cette première phase de mille mégawatts (1000 MW)?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4890           Si vous permettez, je vais prendre la question en délibéré, pour permettre de vous donner une réponse plus précise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4895           C'est beau, j'ai pas d'autres questions.

              Donc il y a certaines questions que vous allez nous répondre prochainement, d'autres qui vont arriver au cours de la semaine prochaine, c'est ça?

4900           **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

              Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4905           Au début de la semaine prochaine.

              Monsieur Béland, est-ce que vous avez d'autres questions? Non?

4910           Bien, je vous remercie, monsieur Boulianne.

              Et je remercie l'assemblée d'avoir partagé cette première séance de la seconde partie, je vous remercie infiniment et je vous souhaite une très bonne soirée. Merci.

4915

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 JUIN 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4920

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4925

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.